58e ANNEE (6e SÉRIE) N° 26 24 JUIN 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques
DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Fondé en 1879 par Mgr F. PERRIOT

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Evêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION : **R. DESVOYES**

Toutes les lettres doivent être adressées à : Monsieur le Directeur de L'AMI DU CLERGE, à Langres (Haute-Marne)

Chèques postaux : Nancy 21.88

PRIX DES ABONNEMENTS :

FRANCE et UNION FRANÇAISE

Doctrine seule. .... 200 fr.
Doctrine et Prédication .... 300 fr.

ETRANGER

Voir les conditions détaillées sur la couverture des 22 et 29 avril.

On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du 1er *Janvier* de l'année en cours.

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Jacques LEGUERNEY, 24, rue de Madrid, PARIS-8e.

SOMMAIRE

DOCTRINE

Le Mouvement théologique actuel. — II. LE MYSTÈRE DE L'INCARNATION : Mgr Gaudel, 401 ; — P. Galtier, 402, 403 ; — P. Ceuppens, 403 ; — P. Héris, 404 ; — P. Durand, 404.

Questions de Science ecclésiastique. — Voltaire est-il mort en proférant d'odieux blasphèmes ? Rien ne le prouve, 405. — Est-il vrai que « des incroyants peuvent avoir la grâce, et même des athées, etc... » ? 408.

Jurisprudence. — Qui doit envoyer et rétribuer des pompiers aux séances théâtrales ? 410. — Que faire pour obtenir le « classement » d'une église et objets d'art ? 411. — A qui appartiennent les pigeons du clocher ? 411. — Quels sont les pouvoirs des maires au point de vue de la décence des plages ? 412.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : A. Valensin, 412 ; A. dal Cavolo, M. Zundel, A. Musters, 413 ; E. Peterson, N. Richard, 414 ; E. Bernardet, R. P. Maillet, 415 ; L. Guéry, Chan. Viollet, J. Raimond, 416.

PREDICATION

Dominicales liturgiques. — XXVIII. *10e Dimanche après la Pentecôte :* Témoins de la grandeur de Dieu, 185.

Fête de N.-D. du Mont-Carmel. — Le scapulaire, 186.

Entretiens sur l'Action Catholique. — XXII. Seul on ne peut rien faire, 188.

La Sanctification de la journée. — XIII. *Les Exercices de piété* (suite) : 2. La communion fréquente *(suite)*, 190 ; — 3. La communion fréquente *(suite)*, 191

Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise. — XLI. Les persécutions, 192.

PETIT COURRIER

Q. — J'ai une paroisse dont le titulaire est S. *Quirin* évêque et martyr. Il est représenté avec une roue ce qui me laisse croire qu'il subit ce supplice. Vous serait-il possible de me donner quelques détails sur sa vie ?

R. — *S. Quirin ?* Les *Petits Bollandistes* en mentionnent 7 ! Cependant, le vôtre doit être S. Quirin, évêque de Siszeck, en Croatie, martyrisé en 309, sous l'empereur Maxime, et jeté dans une rivière, une meule attachée au cou. Au ve siècle, devant les invasions barbares son corps fut transporté à Rome et déposé dans la catacombe de S. Sébastien. (Cf. *Vie des Saints et Bx*, t. VI, p. 66-67).

Q. — Auriez-vous la bonté de me donner le jour de fête de *sainte Evelyne* que je crois irlandaise ?

R. — D'autres prétendent que ce serait une cistercienne belge. En tout cas, les *Acta Sanctorum* n'en mentionnent point ; et nous ne trouvons ce nom dans aucun répertoire. Quelque érudit pourrait-il nous venir en aide ?...

A titre de curiosité : Le *Larousse* mentionne : « *évelyne :* orchidée épidendrée de l'Amérique du sud ».

Q. — Pour la restauration des vitraux en pays où l'oxydation du fer est intense, on voudrait trouver des cornières, fers en T, tiges, en métaux inoxydables : cuivre, aluminium... On sollicite à ce sujet indications et adresses.

R. — Nous signalons bien volontiers votre demande et recevrons avec gratitude tous renseignements.

Q. — Dans mon église il existe un autel dédié à *S. Acrapaud* ou *Agrapaud;* sa statue le représente comme un martyr non pontife. Ses entrailles semblent lui sortir du ventre. Pourriez-vous me donner des détails sur sa vie et la date de sa fête ? Je crois que son culte est assez populaire en Belgique.

R. — Nous ne connaissons rien sur ce saint.

Q. — Où se procurer l'ouvrage de A. Fliche, *Saint Roch ?*

R. — Cet ouvrage a été publié en 1929, chez H. Laurens, 6, rue de Tournon, Paris-6^{e}, dans la collection « L'Art et les Saints ». Demandez-le à l'éditeur, ... ou d'occasion.

Q. — Y a-t-il un saint *Yorre ?* Ou bien ce nom est-il une défiguration de quelque autre nom (saint Thierry) ?

R. — J'avoue mon ignorance sur ces deux points, et demande les lumières de quelque érudit chercheur.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer une vie récente de *S. Nicolas de Flüe* qui vient d'être canonisé ?

R. — Joseph Delabays, *S. Nicolas de Flüe et la Suisse primitive*, in-12, 184 p., 180 fr., Alsatia, que signale *Livres et lectures* (avril 1948).

Q. — Pourriez-vous nous donner une appréciation sur l'ouvrage *Le R. P. Lebbe, Apôtre de la Chine moderne*, par Léopold Levaux ? (Editions Universitaires, Bruxelles, Belgique).

R. — Nous ne connaissons pas ce livre.

Q. — En fait de psychologie religieuse, mes connaissances sont à peu près nulles.

Auriez-vous la bonté d'indiquer un ou plusieurs ouvrages, ou revues, qui traitent de la matière ?

R. — Prenez la collection de l'importante revue *Les Etudes Carmélitaines*, Paris, Desclée de Brouwer, qui paraissait à raison de deux gros volumes annuels (maintenant avec une périodicité moins régulière) ; elle vous renseignera par elle-même et orientera vos recherches.

Q. — Prière de donner une liste d'auteurs (livres ou revues) traitant les différentes parties de la *Théologie dogmatique* au point de vue de la vie spirituelle, ou du moins faisant des applications à la vie spirituelle.

R. — Contenson, *Theologia mentis et cordis* (réédité en 1886) ne se trouve que d'occasion. — Ch. Sauvé, *Dieu intime*, — *L'homme intime*, etc... En tout 18 vol. in-8 d'« Elévations » sur les dogmes chrétiens, édités chez de Gigord, Paris. — Plus brefs mais intéressants sont les aperçus donnés par Lahitton, *Theologiæ dogmaticæ theses*, 4 vol. in-8, Paris, Beauchesne.

Q. — Je dois faire quelques courts entretiens à des adolescents en colonie de vacances. *L'Ami* voudrait-il m'indiquer quelque volume récent qui m'y aiderait ?

R. — Vous trouverez des idées, des images, des traits frappants et vécus, ainsi que des plans rapidement utilisables dans les Entretiens et Allocutions que contient *Face à l'Hostie*, du chanoine Marcel, chez l'auteur, à Prauthoy (Hte-Marne), plusieurs fois signalés ici.

Voir notamment les séries 3 et 4 relatives à la Profession de Foi catholique et les séries 5 et 6 pour les Retraites. C'est limpide, actuel, plein de mouvement et de vie. Vous pourrez sans peine y insérer vos trouvailles personnelles. — A défaut, voyez Duplessy, *Le pain des grands*, 3 volumes, chez Téqui.

Marie-Emmanuel DE GRIMONPONT. — **Ma mission pour l'Eglise et pour la France.** — In-12 de 164 p. — Paris, Imprimerie Foulon, 1946.

Nous ne mentionnons cet ouvrage que pour en signaler la parfaite nullité : ni style, ni même orthographe ; en revanche des enfantillages, des passages inintelligibles, des prétentions ridicules à une mission non définie reçue directement de Dieu. L'auteur raconte sa vie : religieuse elle souffrit dans le cloître de maladies étranges, évidemment nerveuses et rentra dans le monde ; elle se dit « Révérende Mère Abbesse de l'Ordre de Ste-Claire », on ne sait de quel droit. L'ouvrage fourmille de prétendues révélations ; il ne porte pas d'*Imprimatur* dans la forme requise ; il est de plein droit à l'Index de l'Eglise. Peut-être les psychiâtres trouveront-ils là un document de quelque intérêt.

Le livre de la famille chrétienne. Edition française, par le R. P. LORSON, S. J. — In-8 de 174 p., 225 f. — Strasbourg et Paris, Leroux, 1948.

Cette publication est faite par la *Commission épiscopale de liturgie et de pastorale du diocèse de Strasbourg*. Elle parut d'abord en 1946, en langue allemande.

Son but est d'aider à la sanctification du chrétien dans sa vie familiale. On y rappelle le caractère surnaturel du mariage, les devoirs des parents dans leur vie sexuelle et dans l'éducation des enfants, enfin les pratiques de vie chrétienne qui permettent de sanctifier l'année, les semaines, les journées. Des illustrations d'une bonne inspiration, des citations de la Bible ou de nos poètes chrétiens, des pages réservées à l'inscription des événements familiaux importants (religieux ou profanes), achèvent de donner à ce livre son caractère élégant et pratique. Il pourra être utilisé surtout dans les régions belge, française et suisse limitrophes de l'Allemagne ; à ce titre il mérite d'être connu bien au delà des limites du diocèse de Strasbourg pour lequel il a été composé.

Signalons, à la même librairie, une édition très réussie, en deux couleurs, du *Catéchisme du diocèse de Strasbourg* (250 p., relié toile).

Henry PERROY, S. J. — **Miettes de pain.** — 2 vol. in-18 de 230 et 256 p., 240 f. les deux. — Edit. de l'Apostolat de la Prière, Toulouse, 1947.

L'auteur offre cet ouvrage aux « Zélatrices de la Croisade ». Son but a été de leur permettre de faire à de tout jeunes Croisés « une petite lecture méditée, en leur apprenant en même temps la vie des saints et les principales scènes de l'Evangile. » Chaque lecture peut donner lieu à des questions qui seront posées aux enfants et qui fréquemment sont amorcées dans le texte ; chacune aussi se termine par l'indication d'une résolution pratique qui sera proposée et pourra être commentée. Il y a une méditation pour chaque jour ; chaque volume correspond à six mois de l'année.

Le nom de l'auteur assure à ces volumes un franc succès ; il sera mérité, car l'ouvrage est vraiment bien adapté à son but.

58e ANNEE (6e Série) No 26 24 JUIN 1948

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
Directeur

Mgr F.-M. CATHERINET
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Codirecteur

Le Mouvement Théologique actuel

(Troisième article. — Voir *Ami*, 13 mai 1948)

II. — Le Mystère de l'Incarnation

La suite de ces notes sur le mouvement théologique actuel nous amène aujourd'hui à présenter quelques excellentes études sur le *Mystère de l'Incarnation* ou pouvant s'y rattacher. L'article suivant sera consacré aux ouvrages si nombreux parus depuis la guerre et concernant l'*Eglise*, qui, dans l'histoire de l'humanité religieuse, est la continuation du Verbe incarné. « L'Eglise, disait Bossuet avec sa profondeur habituelle, c'est Jésus-Christ répandu et communiqué ; c'est Jésus-Christ tout entier, Jésus-Christ homme parfait, Jésus-Christ dans sa plénitude [1]. » Une place de choix sera réservée, dans nos recensions, à la collection *Unam Sanctam*. Dès aujourd'hui, il convient d'annoncer cette suite, afin de rassurer auteurs et éditeurs qui attendent, quelques-uns depuis de longs mois, le compte rendu de leurs ouvrages.

L'*Ami* n'abandonne pas pour autant la série des « Chroniques de théologie » ; mais, en principe, elles seront réservées à un sujet déterminé, d'ordre général, auquel cependant il sera logique de rattacher quelques publications particulières. La prochaine Chronique aura pour objet la *Théologie*.

I. — Quelques semaines avant la déclaration de guerre, M. (aujourd'hui Mgr) Gaudel, professeur à la faculté de théologie catholique de Strasbourg, publiait *Le Mystère de l'Homme-Dieu* [2].

Le premier tome étudie *les fondements du dogme* : Jésus est homme, Jésus est Dieu. Le dilemme si souvent posé par les incroyants : ou un homme divinisé, ou un idéal humanisé, ne s'impose nullement. Pour arriver à l'intelligence du problème de Jésus, une seule voie permet d'aboutir, celle qui nous fait interroger la révélation du Maître transmise par l'Eglise. Il s'agit donc tout d'abord d'établir le fondement révélé dans le Nouveau Testament et la tradition primitive qui s'origine à l'enseignement des apôtres. D'où, deux parties en ce volume : la Révélation du Nouveau Testament, l'ancienne tradition de l'Eglise avant le concile de Nicée. Et la première partie elle-même comprend trois chapitres : le témoignage des synoptiques et des Actes des apôtres ; le témoignage de S. Paul ; le témoignage de S. Jean.

Les trois premiers évangélistes et les Actes montrent clairement qu'il n'y a pas lieu d'opposer le témoignage de Jésus à celui de ses disciples. Les disciples s'efforcent de raconter et de formuler le mystère que Jésus leur a révélé sans en épuiser le contenu. Jésus s'est donné à eux comme Fils de Dieu et comme Fils de l'Homme et, par ses actes, il a confirmé ce témoignage. Telle est bien la foi commune que la catéchèse primitive a transmise et dont les synoptiques nous ont livré les différents aspects. Sans doute, ils ne disent pas encore tout ce que la révélation avait à faire connaître du mystère de l'Homme-Dieu, mais du moins ils en montrent l'essentiel. Pour eux, l'apparition se projette en Jésus d'une personne qui en dépit de son humanité, contient en elle le divin avec l'humain.

S. Paul et S. Jean ne font qu'expliciter, à la lumière du Saint-Esprit, de leurs souvenirs et de leurs méditations personnels, ce qu'ils avaient vu dans ce fait unique d'un Homme-Dieu. La filiation divine, telle que les synoptiques l'avaient montrée, présuppose entre le Fils et le Père une communauté de nature divine de la part du Fils et, par conséquent, une préexistence divine : « Au commencement était le Verbe... » Tel est le sens du témoignage de S. Paul et de S. Jean et ce témoignage est homogène à celui des synoptiques, comme l'explicite l'est à l'implicite.

La divinité personnelle parfaite du Verbe préexistant et incarné demeure la foi des trois premiers siècles. Pendant ces trois siècles, aucun concile ne s'est réuni, aucune formule de foi n'est promulguée officiellement. Mais la liturgie, le symbole baptismal, la prédication du mystère suffisent pour garder et défendre la foi christologique. Sur l'âme humaine, sur les éléments humains et divins qui se trouvent en Jésus, l'Eglise possède déjà les principes qu'elle invoquera contre les hérésies naissantes. Mais le problème de l'unité personnelle du Christ dans la dualité des natures n'a pas encore été envisagé directement. Ce sont les grandes hérésies du ive et du ve siècle qui fourniront aux conciles d'Ephèse et de Chalcédoine l'occasion de formuler expressément l'orthodoxie jusque dans les termes à employer pour éviter toute équivoque.

Le second tome expose donc la *définition* et *l'explication du dogme*.

Le problème de la divinité du Christ est résolu dogmatiquement par la condamnation d'Arius au concile de Nicée ; celui de l'unité du Christ conduit l'Eglise à réprouver deux erreurs opposées, celle

[1] *Lettres de piété et de direction*, lettre iv.

[2] A. Gaudel, professeur à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Strasbourg. — *Le Mystère de l'Homme-Dieu*. — 2 vol. in-12, de 176 et 198 p. (Bibliothèque catholique des sciences religieuses). — Paris, Bloud et Gay, 1939.

d'Apollinaire qui péchait par excès, en supprimant dans le Christ, pour mieux expliquer l'unité, la partie supérieure de l'âme ; celle de Nestorius qui ne concevant l'unité du Christ que comme une *résultante* de l'Incarnation, semblait maintenir dans le Verbe incarné la dualité des personnes. Le concile d'Ephèse, qui condamna Nestorius, fut complété par celui de Chalcédoine. Eliminant l'interprétation monophysite d'une formule chère à Cyrille d'Alexandrie, Chalcédoine termina heureusement les controverses christologiques dans leurs éléments essentiels en confessant l'unité de personne en deux natures, « sans qu'il y ait ni confusion, ni transformation ni division, ni séparation entre elles ; car la différence des natures n'est nullement supprimée par leur union. » Les condamnations postérieures, en rejetant le monothélisme et l'adoptianisme, fixent simplement les conclusions à tirer de la définition promulguée à Chalcédoine.

Les dernières interventions de l'Eglise — projets du concile du Vatican contre Günther, condamnation des propositions modernistes par Pie X — sont brièvement rappelées et manifestent la continuité de l'enseignement de l'Eglise. La christologie des conciles et des papes est, en substance, équivalente à celle de S. Paul et de S. Jean et, de même, celle-ci ne fait qu'expliciter la révélation concrète faite par Jésus du mystère de sa filiation divine.

C'est en partant des données révélées que la théologie s'efforce d'expliquer le dogme, l'union des deux natures en l'unique personne du Verbe, en l'éclairant par les fins que cette union réalise et par le principe qui la constitue, en l'analysant dans ses modalités spécifiques et dans ses conséquences. Ici le théologien laisse paraître ses préférences. Avec une complaisance non dissimulée, il s'arrête à l'opinion qui tient comme probable la prévalence de l'Incarnation dans le plan divin. C'est encore l'opinion de Scot, rajeunie par les PP. Descoqs et Galtier, qui lui agrée dans l'explication métaphysique de l'union hypostatique. Enfin — et ici tout le monde est d'accord — il expose les conséquences de l'Incarnation dans l'être du Christ et dans son activité, notamment sa conscience, sa science humaine, sa volonté où resplendit une plénitude de grâce et de sainteté, principe d'un mérite infini.

Le *Mystère de l'Homme-Dieu* est, en somme, un traité de l'Incarnation, mis à la portée du lecteur moyen et capable de le faire pénétrer dans l'intelligence du dogme. On doit surtout être reconnaissant à Mgr Gaudel d'avoir interrogé l'Ecriture d'une manière tellement précise qu'il en a fait sortir une image du Christ, telle qu'elle se place pour ainsi dire sans effort au centre de notre foi chrétienne, qu'elle commande notre adoration et appelle notre incorporation active à Jésus.

II. — Le 26 février dernier (p. 144), l'*Ami* signalait, promettant d'y revenir, l'ouvrage publié par le P. Galtier, à la veille de la guerre : *L'Unité du Christ* [3]. L'ouvrage est de haute valeur théologique. Si l'on a déjà beaucoup écrit sur Jésus-Christ, il ne s'ensuit pas que de nouvelles études soient inutiles. Chaque génération qui se renouvelle voit se renouveler les prétextes à nier : il faut donc aussi reprendre ou renouveler la preuve qu'il n'y a eu ni erreur ni surprise.

La christologie de l'Eglise a ses racines dans l'Evangile. Le premier volume de Mgr Gaudel le démontre péremptoirement. Le P. Galtier suppose acquise cette vérité. Mais ce sont les décrets d'Ephèse et de Chalcédoine qui ont consacré le dogme du Verbe incarné. Ce dogme se résume dans l'affirmation de l'unité du Christ. Si cette unité est conçue de manière à exclure en Jésus la personne humaine, s'ensuit-il que le Christ n'est pas un être réellement, pleinement humain ? L'unité dans le Christ, déclare le P. G., est parfois très mal comprise. Beaucoup l'estiment inconciliable avec les dualités incontestables qui s'observent dans le Christ. Il faut donc revenir montrer que le sens précis des définitions par lesquelles l'Eglise nous commande d'admettre l'unité du Christ, n'en exclut aucune des diversités, des complexités, des spontanéités qui nous frappent dans l'Evangile. Un seul être, une seule personne et divine, mais Jésus n'en est pas moins homme comme nous et son activité humaine n'est pas moins autonome et moins consciente que la nôtre.

Cet aperçu rapide sur l'intention de l'auteur fait saisir le sens et la portée des trois parties de l'ouvrage : unité d'être, unité de personne, unité de conscience.

Unité d'être. — Le dogme de l'unité du Christ proclamé à Ephèse répond exactement à la foi traditionnelle de l'Eglise. Même quand les Antiochiens s'opposent à S. Cyrille, ce dogme exprime la foi commune des adversaires et condamne le verbiage tendancieux de Nestorius. Les formules propres à S. Cyrille n'engagent que lui et même, sous ces formules, c'était encore la foi de Jean d'Antioche que professait le patriarche d'Alexandrie. Chalcédoine n'a pas été une réaction contre l'unité proclamée à Ephèse, mais une proposition plus ferme encore de l'unité de la personne dans la dualité des natures. La lettre dogmatique de S. Léon condamne Nestorius aussi bien qu'Eutychès : « La doctrine de foi est la même, qui a fait condamner Nestorius et contenir la réaction d'Eutychès. Ephèse et Chalcédoine ne se contredisent pas ; ils se complètent et donc se continuent » (p. 84).

Unité de personne — L'absence de personnalité humaine pose un grave problème. Comment la nature humaine est-elle sans altération ni appauvrissement, sans privation ni diminution ? C'est que, répond toute la tradition patristique, l'absence de personnalité humaine tient toute à l'union à la personne divine. Par elle-même, cette union ne supprime ni ne modifie quoi que ce soit des propriétés de la nature. Les Pères ne vont pas plus loin ; mais ils affirment nettement — c'est l'interprétation du P. Galtier — que le Christ possède l'existence humaine : « Dans leurs efforts pour expliquer que la nature humaine du Christ ne soit pas une personne, les docteurs anciens n'ont jamais songé à faire intervenir sa participation à l'existence divine elle-même. Ils en ont tous et uniquement appelé à son union avec le Verbe » (p. 165). Cette affirmation — dont nous ne voulons pas discuter le bien-fondé — est le point de départ de la conception de l'union hypostatique, telle que l'auteur l'a toujours pré-

[3] Paul GALTIER, S. J. — *L'Unité du Christ. Etre... Personne... Conscience.* — In-8° de XX-378 p. — Paris, Beauchesne, 1939.

sentée en ses ouvrages. Il affirme d'ailleurs que S. Thomas n'en a pas d'autre et que « la spéculation théologique du XIIIe siècle s'est gardée de rien ajouter à la tradition » (p. 233). Voilà donc, renvoyés dos à dos, tous les théologiens, partisans ou adversaires de la distinction réelle de l'essence et de l'existence, qui ont voulu trouver, dans l'existence ou dans la subsistence, l'explication métaphysique de l'union hypostatique.

Unité de conscience. — C'est ici, à coup sûr, la partie la plus intéressante et la plus actuelle de l'ouvrage. Ajoutons même qu'elle constitue un apport personnel qui enrichit singulièrement le traité théologique du Verbe incarné. Comment maintenir la conscience humaine du Christ, qui doit se situer exclusivement dans le domaine de son activité humaine, lui garder une autonomie réelle, et cependant conserver en Jésus la notion traditionnelle de personne ? Ce sont les conceptions de la philosophie moderne — *persona, natura sui conscia* — qui sont ici en cause. L'auteur expose et discute longuement les positions prises à ce sujet par certains théologiens de la fin du XIXe siècle (les Gunthériens) et conclut à l'existence dans le Christ, de deux psychologies qui, sans se confondre ou se combiner, peuvent se subordonner ou même coopérer... « Sa vie sensible est dirigée, soutenue et réconfortée par les secours que lui ménage sa providence infaillible. Son intelligence créée peut être introduite, est introduite de fait, dans le secret de sa vie et de son être incréés : baignant dans la pleine lumière de la vérité, elle connaît Dieu comme elle en est connue » (p. 365). En somme, tout en laissant à la conscience humaine son domaine propre et exclusif, on peut rapporter néanmoins à cette conscience le sentiment qu'a eu Jésus de sa divinité, en raison de la connaissance qu'il en avait par la vision béatifique.

Nous regrettons vivement de porter si tard à la connaissance de nos lecteurs cette belle et savante étude christologique. La nécessité de sérier les matières laissées en suspens par les années de guerre sera notre excuse, comme elle l'est à l'égard du *Mystère de l'Homme-Dieu* de Mgr Gaudel.

III. — L'Incarnation se prolonge dans la Rédemption. C'est encore au P. Galtier que nous empruntons quelques idées à ce sujet, les puisant dans un petit volume suggestif, *Les deux Adam* [4].

Au mystère de l'Incarnation, le mystère de la Rédemption ajoute « le salut de tous et de chacun lié à la mort du Christ » et ce, en fin de compte, parce que Dieu l'a bien voulu ainsi. Mais si, dans le mystère de la Rédemption, notre dépendance par rapport au Nouvel Adam n'est, en définitive, que l'effet d'un libre choix de Dieu, à quelle cause, dans le mystère du péché originel, faudra-t-il rattacher notre dépendance par rapport au premier Adam ? Communauté de nature ? péché de chef ? pacte spécial entre Dieu et Adam ? préexistence en Adam de toutes les natures et de toutes les volontés humaines ? Toutes ces hypothèses ont été émises par les théologiens et le P. Galtier s'efforce d'en démontrer l'insuffisance ; car, en fin de compte, elles ne résolvent pas l'objection fondamentale : « Comment Dieu a-t-il pu vouloir d'un chef du genre humain qu'il savait devoir le précipiter dans la plus effroyable et la plus désespérante des catastrophes ? » (p. 68).

Le grief n'est pas d'aujourd'hui. Reprenant et développant la réponse des Pères de l'Eglise, déjà précisée au IIe siècle par S. Irénée, les théologiens ont mis en relief cette vérité fondamentale : la permission du péché originel ne s'explique bien qu'à condition de regarder plus loin qu'Adam et plus haut que le genre humain tout entier. La clef de l'énigme est dans la perspective du Christ : « Dès là qu'y apparaît le Christ, le dessein de Dieu, dans le choix qu'il a fait de notre monde, se révèle d'une merveilleuse magnificence. La bonté qui y éclate dans l'élévation première de notre race à l'adoption divine, se surpasse en quelque sorte elle-même dans l'initiative qui y est prévue de la rétablir par le Christ » (p. 92).

On soupçonne que l'auteur incline vers la thèse suarézienne de la double fin de l'Incarnation. L'opinion scotiste devrait compléter l'opinion thomiste :

> « Ce n'est pas uniquement en nous donnant le Christ pour Rédempteur que Dieu s'est montré magnanime à notre égard. L'union qu'il a voulue entre nous et son Fils ne date pas du jour où s'est manifesté le besoin que nous avions d'être arrachés au péché. Sans elle, nous n'aurions même pas été appelés à l'existence. Elle est au centre et au point de départ de toutes les voies de Dieu. Nous prévoyant coupables et misérables, il a accepté de nous créer quand même parce que, avec nous et comme un de nous, il voyait déjà celui en qui et par qui il nous élèverait au-dessus de nous-mêmes » (p. 128).

Il n'est pas démontré que l'autorité des Pères favorise l'opinion scotiste, si respectable soit-elle, ni l'opinion suarézienne, si conciliante qu'elle puisse paraître. On ne s'attend pas qu'à l'occasion de l'étude du P. Galtier nous allions rouvrir une controverse bien inutile [5]. *Les deux Adam* sont un exposé fort intéressant, sans doute, mais l'intérêt de cet ouvrage pourrait facilement être reporté sur un autre point plus actuel. Le parallélisme des deux Adam, si on l'étudiait à fond, particulièrement dans les écrits de S. Paul, n'aboutirait-il pas à fournir un argument théologique extrêmement solide en faveur de la doctrine du monogénisme primitif ?

IV. — Composer des traités de théologie biblique pour illustrer la doctrine de la *Somme théologique*, tel est le but poursuivi par le R. P. Ceuppens, O. P., dans sa *Theologia biblica,* dont, à notre connaissance, quatre volumes sont déjà publiés [6]. Nous n'avons en main que le troisième volume, sur l'Incarnation. Les textes scripturaires relatifs à ce mystère y sont, selon l'ordre des questions de la *Somme* exposés et interprétés. Pour la question de l'union hypostatique, l'auteur nous avertit qu'il est impos-

[4] P. GALTIER, S. J. — *Les Deux Adam.* — In-12 de 155 p. — Paris, Beauchesne, 1947.

[5] Voir, sur cette controverse, et la part qu'y a prise le R. P. Galtier en 1911, *Dict. de théol. cath.*, art. *Incarnation*, t. VII, col. 1182-1506.

[6] *Theologia Biblica.* — Vol I. *De Deo Uno*, in-8° de 530 p., Rome, 1938. — Vol. II. *De Sanctissima Trinitate*, 264 p., 1938. — Vol. III. *De Incarnatione et Redemptione* pars I, *De Incarnatione*, 295 p., 1939 ; pars II, *De Redemptione.*

Le P. Ceuppens a publié d'autres ouvrages plus exclusivement scripturaires. : *De Hexaemeron* (1931) ; *Isaïæ Prophetiarum coll. prima* (c. I-XII) (1931) ; *De Proto-Evangelio* (1932) ; *De Libro Job* (1932) ; *De historia primæva* (1934) ; *De Prophetiis messianicis in Antiquo Testamento* (1935).

sible d'étudier scripturairement chacun des articles, beaucoup d'entre eux exprimant une doctrine purement spéculative, n'ayant qu'un lointain fondement dans l'Ecriture. On trouvera cependant une très riche moisson de textes, dont l'étude est faite, en tenant compte des plus récents travaux des exégètes et théologiens contemporains.

L'ordre de la *Somme* conduit l'auteur à étudier successivement dans l'Ecriture : la convenance de l'incarnation (q. I), le mode d'union du Verbe incarné (q. II-VI), les perfections apportées par l'union à la nature humaine (q. VII-XIII), les défauts qu'elle laisse subsister (q. XIV-XV) ; les conséquences de l'union pour le Christ considéré en lui-même (q. XVI-XIX), pour le Christ dans son rapport au Père (q. XX-XXIV), par rapport à nous (q. XXV-XXVI). Trois index détaillés terminent le volume : textes scripturaires, auteurs, matières.

La première question, *De convenientia Incarnationis*, permet au P. Ceuppens d'exposer les fondements scripturaires susceptibles d'orienter nos recherches sur le motif de l'incarnation. Sa conclusion est très ferme :

« Le motif de l'Incarnation, selon la doctrine des Saintes Ecritures, est la Rédemption du genre humain et, en dehors de ce motif, les Saintes Lettres n'en fournissent aucun autre. Le Christ est venu pour libérer les hommes du péché... Mais quel péché est-il venu détruire ? L'Ecriture répond : le Christ est venu nous racheter de tout péché : *lui-même est propitiation pour nos péchés, non seulement pour les nôtres, mais pour ceux du monde entier* (I, Jo., II, 2)... La même épître de S. Jean exprime sous une forme différente une doctrine identique : *Le sang de Jésus, Fils de Dieu, nous purifie de tout péché* (II, 7). Trois idées sont ici à retenir : de tout péché, ἀπὸ πάσης ἁμαρτίας, sans exception ; — nous purifie, καθαρίζει, au présent, donc toujours et à tout moment ; — le sang de Jésus, Fils de Dieu ; et le sang de Jésus a cette vertu précisément parce qu'il est le sang d'un Dieu » (p. 28-29).

V. — « Nous ne connaissons Dieu que par Jésus-Christ », a dit Pascal (*Pensées*, éd. Brunschwicg, 547) : affirmation qu'il faut entendre au sens où S. Thomas d'Aquin a dit lui-même, tout en sauvegardant les droits de la raison : « Si le genre humain n'avait pour connaître Dieu d'autre voie que la seule raison naturelle, il demeurerait dans les plus profondes ténèbres de l'ignorance » (*Cont. Gent.*, I, c. 4). Le R. P. Héris, O. P., qui jadis a écrit le beau livre *Le Mystère du Christ* (voir *Ami*, 1928, p. 737) a publié récemment *Le Mystère de Dieu*, dont le titre complet devrait être : Le Mystère de Dieu *révélé par le Christ* [7].

C'est dans la personne même du Sauveur, en son humanité, plus encore que dans sa doctrine, qu'on cherchera une révélation du Père. C'est en s'appliquant à regarder vivre et agir le Christ en sa vie proprement humaine, qu'on y percevra quelque chose de la vie même de Dieu. A la fois Dieu et homme, le Christ unit dans sa personne incréée les deux natures, la divine et l'humaine qui s'harmonisent admirablement dans l'être personnel du Verbe ; et toute l'activité humaine sera le reflet de l'activité divine et portera nécessairement l'empreinte du Dieu qui la prend à son compte.

C'est par son cœur, par l'amour qu'il a pour nous que nous abordons le Christ et par lui allons à Dieu. L'amour de Jésus pour les hommes est un amour de rédemption, un amour qui ne tend à rien autre qu'à s'incorporer l'humanité pour donner les hommes à Dieu. Par là se révèle l'amour que Dieu nous porte et, si Dieu nous aime, c'est parce qu'il s'aime lui-même. On soupçonne par là les perspectives infinies qu'un tel point de départ entraîne dans la connaissance du « mystère de Dieu ». L'Amour infini de Dieu dans le mystère de la Trinité ; l'Amour dans la création et le développement de l'œuvre créatrice ; l'Amour sanctificateur appelant l'homme à la participation de la vie divine ; l'Amour médiateur s'interposant entre l'humanité déchue par le péché et les exigences de l'Amour offensé ; et ce dernier aspect du mystère de Dieu nous ramène à l'Incarnation. Le motif de l'Incarnation n'est autre, selon la doctrine de S. Thomas, que la réparation du péché. L'Amour rédempteur. Mais ce n'est enlever au Christ rien de son excellence, rien du primat qu'il obtient sur toutes choses, puisque toutes choses sont récapitulées et restaurées en lui. Cette œuvre de restauration est attachée au sacerdoce du Christ et à la communication de la grâce par ses sacrements. L'Amour sauveur. Mais c'est aussi l'œuvre de l'Amour illuminateur, du Saint-Esprit, facteur de lumière dans le monde. Et voici que toutes les âmes, rachetées, sauvées, illuminées, retournent à Dieu, grâce à l'Amour participé s'exprimant par la foi, l'espérance et surtout la charité. L'Amour divin se manifeste enfin dans le mystère de la prédestination et se reflète dans le sort des âmes : l'enfer, le purgatoire, le paradis sont des expressions, à des titres divers, de l'Amour rémunérateur.

L'ouvrage se clôt sur quelques pages consacrées au « Chef d'œuvre de l'Amour infini, la Vierge Marie ».

Ce délicieux volume réalise pleinement l'espoir émis par l'auteur au début de cette étude, dans laquelle la théologie devait apparaître, « non plus seulement comme une science abstraite de pure spéculation, mais comme une doctrine susceptible d'aboutir à une connaissance de son objet dans une vue très haute de sagesse. Les prêtres, en particulier, auront profit à revoir, dans cette perspective, leurs principaux traités théologiques pour en tirer lumière et réconfort dans leur vie sacerdotale quotidienne de labeurs et de sacrifices » (p. 10).

* *

Ces notes rapides sur quelques ouvrages de christologie ne sauraient avoir de meilleure conclusion que le rappel d'un article publié par le R. P. Alex. Durand, S. J., dans la *Nouvelle Revue théologique* (mai 1947, p. 475-486) : *Incarnation et Christocentrisme.*

Loin d'ajouter de l'obscurité à l'épaisseur du mystère chrétien, le dogme de l'Incarnation « apporte à l'esprit un surcroît de lumière qui éclaire l'ensemble de la Révélation, dont il assure l'harmonie et la cohérence. » Seul, « il permet de résoudre certaines difficultés soulevées par la raison contre la foi et de donner une réponse satisfaisante à de nombreux problèmes... »

Problème de la transcendance du christianisme. — Jésus-Christ est le Verbe fait chair, le même à

[7] Ch. V. Héris, o. p. — *Le Mystère de Dieu.* — In-12 de 320 p. — Paris, Editions Siloë, 1946.

la fois Dieu et homme. Les représentations maladroites, imaginées par les religions de l'Inde, souvent grossières et chargées de pensée idolâtrique, peuvent être considérées comme le témoignage d'une « âme naturellement chrétienne », comme un appel inconscient au mystère chrétien du Verbe fait chair; mais elles restent rigoureusement incommensurables au dogme chrétien. — L'idée de médiation, dans les philosophies et religions anciennes, impliquait un médiateur, être intermédiaire entre Dieu et l'homme, assez proche de Dieu pour que le Parfait puisse lui communiquer quelque chose de sa perfection, mais cependant assez en dessous de lui pour qu'il puisse entrer en communication avec le monde. Qu'on se rappelle le Logos philonien. Dans l'Incarnation, rien de tel. Jésus n'est pas un « tiers » qui sépare Dieu de l'homme plus qu'il ne les unit ; il est le « Médiateur », à la fois Dieu et homme et, comme dit S. Irénée (*Adv. Haer.*, III, xviii, 6-7), « Jésus est *chez lui* auprès de Dieu et auprès des hommes ». — Enfin, toute religion comporte un culte, s'exprimant par des signes extérieurs et sensibles. Dans les religions non chrétiennes, le danger inévitable est que le culte s'arrête au signe sans le dépasser pour atteindre la divinité. L'idolâtrie transforme ainsi les images et statues en dieux. Une seule religion fait exception et évite le piège du signe ; c'est le christianisme, parce qu'il possède le signe parfait, Jésus-Christ, Dieu et homme. Grâce à lui, l'homme atteint Dieu directement, « *possédant le transcendant au niveau du sensible* ».

Valeur de la connaissance religieuse. — Comment garantir la valeur d'une révélation relativement à la divinité qu'elle révèle ? Faut-il déclarer la chose impossible ? « C'est seulement, nous dit-on, à travers une voix terrestre que Dieu pourra se manifester, car nos oreilles n'en entendent aucune autre... que la voix jaillisse d'une nuée, d'une église, de la bouche d'un confesseur..., sa transcendance nous échappe... Est-ce bien Dieu qui parle ?... [8] » On pourrait sans doute montrer que la pensée humaine malgré ses déficiences certaines, est cependant capable d'atteindre les réalités surnaturelles. Mais une réponse plus directe et plus décisive s'offre à nous grâce à l'Incarnation : « L'intellectualisme dogmatique a cause gagnée, écrit le P. Rousselot, s'il peut montrer qu'il peut y avoir, entre son Credo et la révélation faite par Dieu, homogénéité substantielle. Cette homogénéité nous est garantie par l'Incarnation du Verbe » [9]. Grâce à l'union hypostatique, il y a conformité absolue entre l'enseignement du Christ et la réalité divine intimement perçue par lui ; c'est le même qui voit, le même qui dit ce qu'il voit : « Ce que j'ai vu auprès du Père, je vous le dis » (Jo., viii, 38).

Danger de l'anthropomorphisme religieux. — L'anthropomorphisme est nécessaire pour nous représenter Dieu, pour régler notre comportement à son égard, et il est légitime dans la mesure où il est nécessaire. Mais il peut présenter un grave danger : « hominiser » Dieu... Danger inexistant dans la religion chrétienne qui peut en toute légitimité adorer un Dieu *fait homme*. « En vertu de l'union hypostatique, la personne divine prenait à son compte et ratifiait les paroles, les gestes et les attitudes de son humanité ». Et, « ce que le Christ a fait chaque chrétien a le droit — et le devoir — de le refaire pour son propre compte ; soit parce que le Christ est notre modèle et que nous devons l'imiter ; soit surtout parce qu'il est la tête de son corps mystique et que ce qu'il a fait dans son humanité hypostatiquement unie au Verbe, il continue à le faire dans ses « membres », dans chacune de ces « humanités de surcroît », que nous lui sommes devenus. C'est lui qui, en nous, continue de prier le Père, de l'adorer et de le traiter *en homme...* » (p. 485).

Ainsi, Jésus-Christ n'est pas seulement le Rédempteur, le Médiateur ; il est encore « Celui en qui et par qui la création entière trouve sa raison d'être, sa valeur et son sens... Centre de perspective universelle, le Christ est Celui à qui tout aboutit, en qui tout s'achève et par qui tout s'explique » (p. 486).

A. Michel.

[8] Simone de Beauvoir, *Pyrrhus et Cinéas*, p. 41.
[9] *Dict. apol. de la foi cath.*, art. *Intellectualisme*, t. ii, col. 1077.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Q. — Il n'y a pas très longtemps un prédicateur avançait que Voltaire, sur le point de mourir, avait obligé le curé de Ferney à lui apporter les derniers sacrements. J'avais toujours cru que Voltaire avait rendu le dernier soupir en proférant d'odieux blasphèmes. L'*Ami* voudrait-il nous rappeler la vérité sur ce point ?

R. — Il y a plusieurs erreurs dans l'affirmation du prédicateur que vous avez entendu. D'abord, Voltaire n'est pas mort à Ferney, mais à Paris, où il était venu pour assister à la représentation d'une de ses pièces, et où il fut reçu comme un dieu, et avec des démonstrations telles que sa santé déjà atteinte n'y résista pas. Parti de Ferney, où il vivait comme une sorte de petit prince indépendant sur ses terres, le 5 février 1778, il arriva à Paris, le 10, à 3 h. 1/2 du soir. Il avait alors tout près de 84 ans, étant né le 20 février 1694. Il semble ne plus guère se souvenir, du reste, de la date précise de sa naissance, car il avait écrit, dès le 25 novembre précédent, au roi de Prusse, Frédéric II : « J'ai aujourd'hui quatre-vingt-quatre ans ».

Il se trompait donc de près de trois mois ! Mais le billet que nous citons est précieux pour indiquer son état d'âme, au point de vue religieux, car aussitôt après la phrase citée, il ajoutait :

« J'ai plus d'aversion que jamais pour l'extrême-onction et pour ceux qui la donnent. En attendant, je suis à vos pieds et je vous invoque comme mon consolateur dans cette vie et dans l'autre. »

Il ne devait pas changer de sentiment jusqu'à sa mort, désormais si proche. Nous avons quantité de courts billets écrits de sa main, à son arrivée à Paris. Dans tous, il s'intitule « le vieux malade » et parle de sa mort prochaine. « J'arrive mort », disait-il à la marquise du Deffand. Et à Mme d'Epinay : « Le vieux malade, arrivé mourant... »

Un certain abbé Gaultier, apprenant qu'il est en

véritable péril de mort, lui écrit, le 20 février 1778, au jour même de ses 84 ans :

« Beaucoup de personnes, monsieur, vous admirent ; je désire, du plus profond de mon cœur, être de leur nombre ; j'aurai cet avantage, si vous le voulez, et cela dépend de vous. Il en est encore temps ; je vous en dirai davantage si vous me permettez de m'entretenir avec vous. Quoique je sois le plus indigne de tous les ministres, je ne vous dirai cependant rien qui ne soit digne de mon ministère, et qui ne doive vous faire plaisir. Quoique je n'ose me flatter que vous me procuriez un si grand bonheur, je ne vous oublierai pas pour cela au très-saint-sacrifice de la messe, et je prierai, avec le plus de ferveur qu'il me sera possible, le Dieu juste et miséricordieux pour le salut de votre âme immortelle, qui est peut-être sur le point d'être jugée de toutes ses actions. Pardonnez-moi, monsieur, si j'ai pris la liberté de vous écrire : mon intention est de vous rendre le plus grand des services ; je le puis avec le secours de celui qui choisit ce qu'il y a de plus faible pour confondre ce qu'il y a de plus fort. Que je me croirai heureux si votre réponse est analogue aux sentiments avec lesquels, etc... »

A cette lettre si pressante, Voltaire répondit dès le lendemain :

« Votre lettre, monsieur, me paraît celle d'un honnête homme ; et cela me suffit pour me déterminer à recevoir l'honneur de votre visite, le jour et les moments qu'il vous plaira me la faire. Je vous dirai la même chose que j'ai dite en donnant la bénédiction au petit-fils de l'illustre et sage Franklin, l'homme le plus respectable de l'Amérique ; je ne prononçai que ces mots : *Dieu et la liberté.* Tous les assistants versèrent des larmes d'attendrissement. Je me flatte que vous êtes dans les mêmes principes. J'ai quatre-vingt-quatre ans ; je vais bientôt paraître devant Dieu, créateur de tous les mondes. Si vous avez quelque chose à me communiquer, je me ferai un devoir et un honneur de recevoir votre visite, malgré les souffrances qui m'accablent. J'ai l'honneur d'être, etc. »

On remarque dans ce langage une volontaire imprécision, en ce qui concernait le principal, mais jointe à la plus parfaite politesse. Il semble que Voltaire ait voulu éviter à tout prix deux choses : la première, de se confesser et de recevoir les sacrements, la seconde, d'avoir l'air de les avoir refusés et d'être mort en guerre avec l'Eglise, et par suite d'être privé des honneurs de la religion, à ses funérailles.

Nous allons voir comment il accomplit ce programme *en fait*, même si dans son esprit il n'était pas prémédité, ce qui serait bien surprenant.

Le 26 février 1778, il récrit à l'abbé Gaultier :

« Vous m'avez promis, monsieur, de venir pour m'entendre ; je vous prie de venir le plus tôt que vous pourrez. »

Le lendemain, 27, sa nièce, Mme Denis, insiste par le billet que voici :

« Mme Denis, nièce de M. de Voltaire, prie M. l'abbé Gaultier de vouloir bien le venir voir ; elle lui sera très obligée. »

On est surpris de voir que l'abbé Gaultier se fait tant prier pour répondre à ces appels réitérés. Qu'attend-il donc pour se rendre auprès de l'illustre malade ? La lettre suivante, du 13 mars, qu'il écrit à Voltaire va sans doute nous donner le mot de cet imbroglio :

« Je désire, monsieur, avoir de vos nouvelles ; je me suis présenté plusieurs fois à votre hôtel, et toujours inutilement. Tout ce qu'on m'a dit, c'est que vous n'étiez pas visible. Je souhaite que votre santé se rétablisse : je ne cesse de demander, dans le saint-sacrifice de la messe, que Dieu de la bonté vous accorde d'heureux jours. Soyez persuadé de mes sentiments ; ils ne peuvent être ni plus vifs ni plus sincères. Si vous me permettez d'aller vous voir, je vous dirai de vive voix ce que je n'ose vous marquer dans cette lettre, plus dictée par le cœur que par l'esprit. J'ai l'honneur, etc. »

On voit combien cela est étrange. On appelait le prêtre, mais on lui refusait l'entrée. Pourtant, on a un commencement d'explication, quand on lit la réponse faite, dès le 15 mars, à la précédente lettre de l'abbé Gaultier :

« Le maître de la maison a ordonné à son suisse de ne laisser entrer aucun ecclésiastique que M. le curé de Saint-Sulpice. Quand le malade aura recouvré un peu de santé, il se fera un plaisir de recevoir M. l'abbé Gaultier. »

Serait-ce donc que Voltaire a décidé de s'adresser, pour les derniers sacrements, au curé de la paroisse ? Cela serait très édifiant en effet et visiblement, il veut en faire courir le bruit. Mais les deux lettres que nous allons citer laissent entendre qu'au curé de Saint-Sulpice, on voulait faire croire que l'on avait fait le nécessaire avec l'aide de l'abbé Gaultier, alors que l'on s'apprêtait à insinuer à l'abbé Gaultier que le curé de Saint-Sulpice était appelé pour offrir au malade les secours de son ministère.

Voltaire avait écrit, le 4 mars, à M. de Tersac, curé de Saint-Sulpice :

« M. le marquis de Villette m'a assuré que si j'avais pris la liberté de m'adresser à vous-même, monsieur, pour la démarche nécessaire que j'ai faite, vous auriez eu la bonté de quitter vos importantes occupations pour venir, et daigner remplir auprès de moi des fonctions que je n'ai crues convenables qu'à des subalternes, auprès des passagers qui se trouvent dans votre département. M. l'abbé Gaultier avait commencé par m'écrire, sur le bruit seul de ma maladie ; il était venu ensuite s'offrir de lui-même, et j'étais fondé à croire que, demeurant sur votre paroisse, il venait de votre part.

Je vous regarde, monsieur, comme un homme du premier ordre de l'Etat. Je sais que vous soulagez les pauvres en apôtre, et que vous faites travailler en ministre. Plus je respecte votre personne et votre état, plus je crains d'abuser de vos extrêmes bontés. Je n'ai considéré que ce que je dois à votre naissance, à votre ministère et à votre mérite. Vous êtes un général à qui j'ai demandé un soldat. Je vous supplie de me pardonner de n'avoir pas prévu la condescendance avec laquelle vous seriez descendu jusqu'à moi ; pardonnez-moi aussi l'importunité de cette lettre ; elle n'exige pas l'embarras d'une réponse, votre temps est trop précieux. J'ai l'honneur, etc. »

En recevant cette lettre, le curé de Saint-Sulpice devait croire que l'abbé Gaultier avait déjà entendu Voltaire en confession, ou en tout cas avait été reçu par lui. Que fit-il ? Il est probable qu'il se renseigna auprès de l'abbé Gaultier et apprit, avec stupéfaction, que l'abbé n'avait été à aucun moment, admis auprès du malade. Il lui écrivit donc sans retard, dans les termes suivants :

« Tous mes paroissiens, monsieur, ont droit à mes soins, que la nécessité seule me fait partager avec mes coopérateurs. Mais quelqu'un comme M. de Voltaire est fait pour attirer toute mon attention ; sa célébrité, qui fixe sur lui les yeux de la capitale de la France, et même de l'Europe, est bien digne de la sollicitude pastorale d'un curé. La démarche que vous avez faite n'était nécessaire qu'autant qu'elle pouvait vous être utile dans le danger de votre maladie. Mon ministère ayant pour objet le vrai bonheur de l'homme, en dissipant par la foi les ténèbres

qui offusquent sa raison et le bornent dans le cercle étroit de cette vie, jugez avec quel empressement je dois l'offrir à l'homme le plus distingué par ses talents, dont l'exemple seul ferait des milliers d'heureux, et peut-être l'époque la plus intéressante aux mœurs, à la religion, et à tous les vrais principes, sans lesquels la société ne sera jamais qu'un assemblage de malheureux insensés, divisés par leurs passions, et tourmentés par leurs remords. Je sais que vous êtes bienfaisant ; si vous me permettiez de vous entretenir quelquefois, j'espère que vous conviendriez qu'en adoptant parfaitement la sublime philosophie de l'Evangile, vous pourriez faire le plus grand bien, et ajouter à la gloire d'avoir porté l'esprit humain au plus haut degré de ses connaissances, le mérite de la vertu la plus sincère, dont la sagesse divine, revêtue de notre nature nous a donné la juste idée et fourni le parfait modèle, que nous ne pouvons trouver ailleurs. Vous me comblez de choses obligeantes, que vous voulez bien me dire et que je ne mérite pas. Il serait au-dessus de mes forces d'y répondre en me mettant au nombre des savants et des gens d'esprit, qui vous portent avec tant d'empressement leur tribut et leurs hommages. Pour moi, je n'ai à vous offrir que les vœux de votre solide bonheur, et la sincérité des sentiments avec lesquels, etc... »

Sur ces entrefaites, vers le milieu de mars, la santé de Voltaire s'était un peu améliorée. Il pouvait écrire, le 15 mars, au marquis de Florian, son petit-neveu, — c'est le fabuliste connu, — ces lignes où il dépeignait la période qu'il venait de traverser .

« Le vieux malade n'a pu encore écrire à M. et Mme de Florian. Il a été à la mort pendant plus de quinze jours, depuis son accident (une syncope). Il a fallu passer par toutes les horreurs qui accompagnent cet état... »

Quatre jours plus tard, il annonçait à d'Alembert son intention de se rendre à l'Académie et de travailler au Dictionnaire :

« Tout mort que je suis, je compte venir aujourd'hui à l'Académie... »

En apprenant qu'il allait mieux, l'abbé Gaultier lui écrivait, le 30 mars :

« Monsieur, plusieurs de ceux qui savent par eux-mêmes des nouvelles de votre santé me disent qu'elle se rétablit. Personne n'y prend plus de part que moi ; je désire qu'elle soit parfaite. Je ne vous oublie pas dans mes prières ; si elles sont efficaces, vous en sentirez les heureux effets. Je me suis présenté plusieurs fois à votre hôtel, pour vous féliciter de votre convalescence. On m'a toujours répondu qu'il n'y avait plus rien à faire. Je ne sais ce que cela signifie, surtout après que vous m'avez écrit que vous me verriez avec plaisir, lorsque vous seriez un peu rétabli. Je ne me présenterai plus à votre hôtel ; car il me paraît inutile de frapper à d'autres portes qu'à celle de votre cœur : je suis sûr d'y avoir entrée. Quelle consolation et quel plaisir pour moi, si je pouvais vous aider à parvenir au vrai bonheur ! J'ai l'honneur, etc. »

Cette lettre demeura sans réponse. Elle prouve que Voltaire refusait systématiquement de recevoir le prêtre, tout en conservant les formes d'une parfaite politesse. Il est clair en effet que si les portes étaient fermées pour l'abbé Gaultier, c'était bien sur l'ordre formel de Voltaire lui-même. D'autre part, s'il avait reçu un autre prêtre, il aurait pris la peine de le lui dire, pour s'excuser de ne pas le recevoir.

Au surplus, nous avons des preuves que Voltaire n'avait aucunement changé de philosophie, à cette date. Il demeurait déiste, violemment hostile au christianisme et à l'idée de révélation. Il semble bien qu'il ne crût pas à l'immortalité de l'âme. Il y avait toujours eu, dans le rire moqueur de ce grand adversaire de la foi, quelque chose de désespéré.

Il écrivait, le 1er novembre 1769, à Mme du Deffand :

« On aime la vie, mais le néant ne laisse pas d'avoir du bon. Adieu, madame, je suis à vous jusqu'aux premiers moments du néant. »

N'ayant pas vécu selon les règles de la morale la plus ordinaire, il n'avait d'espoir que dans le néant. On pourrait donc bien lui attribuer à lui, tout le premier, cette parole qu'il écrivait à Mme de Choiseul, le 20 août 1770 :

« La métaphysique n'est d'ordinaire que le roman de l'âme. »

La réflexion n'était pas si sotte. Il est sûr que tant vaut l'âme, tant vaut la métaphysique. L'athéisme ou la négation de l'immortalité de l'âme ne peuvent être que le mauvais roman de ceux qui ont peur de Dieu et de l'enfer et désirent qu'ils n'existent pas. La foi en Dieu est le fruit d'une âme droite et pure.

Volontiers Voltaire se moquait de l'au-delà. Voici par exemple ce qu'il écrivait à Frédéric II, le 21 novembre 1770 :

« C'est dommage que bientôt il n'y ait plus d'enfer ni de paradis : c'était un objet intéressant ; bientôt, on sera réduit à aimer Dieu pour lui-même, sans crainte et sans espérance, comme on aime une vérité mathématique, mais cet amour-là n'est pas de la plus grande véhémence : on aime froidement la vérité ! »

On sait que les saints étaient d'un tout autre avis et qu'une Thérèse d'Avila acceptait d'être damnée — hypothétiquement — pourvu qu'elle pût aimer Dieu ! C'était contradictoire, elle le savait bien, mais c'était une façon de traduire cette pensée que le véritable amour est celui qui ne songe pas à soi !

Si Voltaire parlait d'aimer la vérité, même froidement, ce n'est pas qu'il y crût beaucoup, et cela expliquerait fort bien sa froideur :

« Vous aimez la vérité, écrivait-il à Mme du Deffand, le 18 mai 1772, mais l'attrape qui peut. Je l'ai cherchée toute ma vie, sans pouvoir la rencontrer. Je n'ai aperçu qu'une lueur qu'on prenait pour elle ; c'est ce qui fait que j'ai toujours donné la préférence au sentiment sur la raison. »

Mais il est hanté par l'idée de néant. Il y revient, le 4 juillet 1772, dans ces lignes au maréchal duc de Richelieu :

« Tout est passé et on passe soi-même, pour aller trouver le néant ou quelque chose qui n'a nul rapport avec nous et qui est par conséquent le néant pour nous ! »

C'était une façon de dire que le paradis des chrétiens ne l'intéressant pas, c'était pur néant, même si par hasard il y était admis !

L'immortalité, pour lui, se gagne sur terre :

Dieu n'est point loué par les morts,
On a beau dire, on a beau faire,
Pour trouver l'immortalité,
Ce n'est rien qu'une vanité
Et c'est aux vivants qu'il faut plaire !

« Que nous importe, quand nous ne serons plus, ce qu'on fera de notre chétif corps et de notre prétendue âme, et ce qu'on en dira... Il est bien certain qu'un lion mort ne vaut pas un chien vivant, qu'il faut jouir et que tout le reste est folie... La volonté de Sa Sacrée Majesté le Hasard soit faite ! »

Il écrivait cela au roi de Prusse, le 22 décembre 1772, et dans le même style, il écrivait à d'Alembert, dix jours plus tard, le 1er janvier 1773 :

« J'ai résolu de me moquer des gens jusqu'à mon dernier soupir. Je suis volontiers, comme Arlequin condamné à mort, à qui le Juge demandait de quelle mort il voulait périr : il choisit fort sensément de mourir de rire ! »

Au cours de 1773, il avait été très malade et souffrait cruellement de ce qu'il appelait une « strangurie » — difficulté de la miction. Il en parlait à son ami d'Argental, en ces lignes :

« Mon corps souffre beaucoup ; mon âme, s'il y en a une, ce qui est fort douteux, vous est tendrement attachée jusqu'à l'entière dissolution de mon individu, laquelle est fort prochaine » (19 avril 1773).

Le lendemain, à Catherine II, il précisait : « Il faut absolument que je parte pour le néant ! » Et à Diderot :

« Je végéterai donc aux pieds des Alpes encore un instant, dans la fluente du temps qui engloutit tout. Ma faculté intelligente s'évanouira comme un songe ! »

C'est une obsession, chez cet homme, qui a alors 79 ans.

A Mme Necker, le 23 avril 1773 :

« Comme on n'a point voyagé avant de naître, on ne voyage point quand on n'est plus. La faculté pensante que l'éternel Architecte du monde nous a donnée se perd comme la faculté mangeante, buvante et digérante. Les marionnettes de la Providence infinie ne sont pas faites pour durer autant qu'elle. »

A d'Argental, le 8 mai suivant :

« La philosophie fait qu'on prend son parti, mais elle est trop sérieuse, cette philosophie, et on ne rit point entre les peines présentes et un anéantissement prochain. Je gagerais que Démocrite n'est pas mort en riant ! »

Il devait écrire, le 21 mars 1774 :

« Ma strangurie est revenue me voir... Je souffre comme un damné que je suis ! »

Le 14 septembre 1774, il exprime un regret amer à d'Argental :

« Ce monde-ci est bien misérable ; c'est dommage qu'il n'y ait pas l'autre ! »

Il reconnaissait donc qu'il est affreux de vivre sans foi, sans espérance et sans amour ! Mais il n'en veut pas convenir. Quinze jours avant sa mort, le 16 mai 1778, il écrivait, sous cette forme de petits vers heptasyllabiques qu'il affectionnait :

Je supporte avec constance,
Ma longue et triste existence,
Sans l'erreur de l'espérance...

Dans une lettre du 4 avril 1778, il traitait Pascal de « fanatique » et disait de Condorcet : « c'est un sage ».

Vers le même temps, il écrivait à Frédéric II :

« J'ai vu avec surprise et avec une satisfaction bien douce, à la représentation d'une tragédie nouvelle, que le public, qui regardait, il y a trente ans, Constantin et Théodose comme les modèles des princes et même des saints, a applaudi avec des transports inouïs à des vers qui disent que Constantin et Théodose n'ont été que des tyrans superstitieux. J'ai vu vingt preuves pareilles du progrès que la philosophie a fait enfin dans toutes les conditions. Je ne désespérerais pas de faire prononcer dans un mois le panégyrique de l'empereur Julien. »

On sait qu'il s'agit de Julien l'Apostat.

C'est dans les sentiments que l'on vient de voir que Voltaire vit approcher la mort. Elle devait le frapper le 30 mai 1778. Ce même jour, l'abbé Gaultier lui écrivait :

« J'apprends, monsieur, par la voix publique, que vous êtes très dangereusement malade. Cette nouvelle m'afflige beaucoup ; mais ce qui augmente ma douleur, c'est qu'on ne m'envoie pas chercher de votre part. Quoique je n'aie pu, quelque effort que j'aie fait depuis votre dernière maladie, avoir l'honneur de vous voir, cela ne m'empêchera pas de retourner chez vous si vous me demandez. Hélas ! si le Seigneur vous appelle à lui, quel bonheur pour vous de vous être mis en état de paraître devant ce grand Dieu qui juge les justices mêmes ! Quel malheur au contraire, de périr sans avoir pensé à la grande affaire de votre salut ! Ah ! mon cher monsieur, pensez-y sérieusement et ne pensez qu'à cela ; profitez du peu de temps qui vous reste à vivre ; il va finir et l'éternité va commencer. J'ai l'honneur, etc. »

Que se passa-t-il ensuite ? Une note de Beuchot, qui n'avait alors que cinq ans, mais qui donna plus tard, de 1827 à 1833, une édition célèbre des *Œuvres* de Voltaire, alors qu'il était bibliothécaire de la Chambre des Députés, présente la version officielle des admirateurs de l'illustre rieur que fut Voltaire. Parlant de la lettre de l'abbé Gaultier, il insinue qu'elle était déplacée et dit :

« Cette lettre, peu rassurante pour un malade, fit effet sur Voltaire. L'abbé Mignot, neveu de Voltaire, alla sur les six heures du soir chercher l'abbé Gaultier, pour qu'il confessât son oncle ; mais quand le chapelain des Incurables arriva, il ne trouva pas, à ce qu'il dit, le malade en état de se confesser ; et Voltaire mourut dans la nuit. »

Il semble que tout avait été calculé pour que le prêtre vînt, mais trop tard. Il s'agissait : 1° de ne pas se confesser, ni recevoir l'Extrême-Onction ; 2° de bénéficier toutefois des obsèques religieuses.

L'abbé Mignot se prêta à cette comédie et fit, au nom de son oncle, de vagues déclarations. C'est sans doute ce qui permet à l'*Histoire de France* de Lavisse, d'écrire :

« Le clergé qui n'avait obtenu de lui, au lieu d'une confession et d'une rétractation espérées qu'une déclaration prudente de respect, fit interdire la vente et l'impression de ses ouvrages ; mais l'Académie française mit son éloge au concours et Maurepas laissa Beaumarchais publier à Kehl, aux portes de Strasbourg, une édition complète de ses œuvres ; plus tard, Calonne autorisera la distribution en France de tous les exemplaires souscrits. » (T. IX-1, p. 289).

S'il y eut des scènes de désespoir accompagnées de blasphèmes, au moment de la mort, c'est ce que l'on ne peut dire. Les bruits qui coururent à ce sujet appartiennent à la légende. L'histoire toute pure est déjà assez triste. Inutile d'y rien ajouter.

L. C.

Q. — J'ai lu, dans une revue catholique, la phrase suivante : « Des incroyants peuvent avoir la grâce et même des athées et même des persécuteurs apparents, qui ne sont que des égarés. » — Peut-il s'agir ici de la grâce sanctifiante ? Si ces gens sont des incroyants, au sens précis du mot, ou athées, ou persécuteurs même apparents, peuvent-ils avoir en eux la vie de ce Dieu auquel ils ne croient pas ? Même s'ils sont « en disposition d'obéir à la vérité », comme on l'écrit plus loin...

N'y aurait-il pas lieu de nuancer cette affirmation qui, telle quelle, pourrait faire la joie de tous nos incrédules ou soi-disant athées ?

Suis-je trop sévère ?

R. — Notre correspondant s'est peut-être un peu pressé d'envoyer à l'*Ami* sa question. L'article visé est du dimanche 25 janvier 1948, et nous avons reçu sa lettre trois jours après. Nous aussi, nous avons lu l'article sans en ressentir un choc bien grave. D'ailleurs, comme la consultation l'indique expressément, il suffira de « nuancer » l'affirmation incriminée.

* *

Au fond, de quoi s'agissait-il ? De répondre d'une manière simple et populaire, à la grosse objection tirée de l'évangile de la Septuagésime : « Beaucoup d'appelés, peu d'élus ». Il y aurait eu, tout d'abord, une réponse bien simple. Cette phrase ne concerne que les Juifs. Appelés les premiers, beaucoup d'entre eux seront, en fait, les derniers et le grand nombre d'entre eux ne seront pas élus dans le royaume des cieux, c'est-à-dire dans l'Eglise catholique. Mais cette réponse eût exigé, sans doute, quelque exégèse de textes et l'auteur de l'article voulait atteindre son but plus simplement.

Il s'agit donc de savoir si ce texte autorise à jeter en enfer non seulement les catholiques qui « ne vivent pas réellement selon l'esprit de l'Evangile », mais encore « les cinq sixièmes de l'humanité », qui, se trouvant hors de l'Eglise, n'ont pas, si l'on s'en tient à la formule du catéchisme, de salut à espérer.

Nous ne sommes plus au temps où un illustre théologien dominicain, Gonet, écrivait, dans son *Clypeus* (tract. V, disp. IV, digressio 2), son sentiment sur « le petit nombre des élus ». Qu'on nous permette de traduire la petite historiette rapportée par le savant auteur (n. 46). Après tout, elle ne sera pas déplacée dans l'*Ami du Clergé*, puisqu'elle se réfère à une vision qu'aurait eu l'évêque de Langres, en 1153, à la mort de S. Bernard, abbé de Clairvaux. L'évêque de Langres en question fut donc favorisé d'une apparition terrible, l'apparition de l'âme d'un ermite, qui venait de mourir, et que l'évêque avait autrefois connu. Le défunt avait été Doyen, riche, célèbre ; mais touché de la crainte des jugements divins quelques années auparavant, il avait renoncé à tout et était, pour l'amour du Christ, entré chez les Ermites. L'évêque l'interrogea sur son état présent et sur la sévérité des jugements de Dieu. Voici la réponse : « Depuis le moment où j'ai quitté mon corps, trente mille hommes ont fermé leurs yeux à la lumière de la terre. De ce nombre est Bernard, l'abbé de Clairvaux. Décédé à la même heure que moi, il est avec moi monté au ciel. Deux autres ont été envoyés au Purgatoire ; et tous les autres, condamnés par la sentence du souverain juge, ont été jetés en enfer pour y être tourmentés éternellement. » Et le bon Gonet d'ajouter : *Intelligite hæc, qui obliviscimini Deum !*

* *

Nous ne sommes plus au temps de Gonet, où l'aspect de la sévérité et de la justice, mis à l'honneur par le jansénisme, était devenu un élément presque indispensable de l'enseignement religieux. Les principes théologiques, certes, n'ont pas changé ; mais les exigences, d'ailleurs justifiées, d'une apologétique plus conciliante, ont fait entrevoir des applications largement ouvertes aux miséricordes de la volonté salvifique universelle. La question du salut des infidèles a provoqué, à la fin du XIXe et au début du XXe siècle, des études remarquables : qu'il suffise de rappeler, dans le *Dictionnaire de Théologie*, le très riche et très complet article du P. Harent, *Infidèles* (Salut des), les deux thèses de M. Capéran, *Le problème du salut des infidèles*, essai historique et essai théologique (1re édit., 1912, 2e édit. 1934) et l'ouvrage plus récent du P. J. Wang Tch'angtche, S. J., *Saint Augustin et les vertus des païens*, Paris, 1938. Tous les auteurs, d'ailleurs, en exposant le DOGME de la volonté salvifique universelle concluent d'une façon ferme que Dieu accorde à tous, sans exception, les moyens suffisants du salut et que, si des hommes se damnent, c'est en raison de leur résistance à la grâce [1]. Cette solution, d'apparence large, n'est que l'expression de la doctrine traditionnelle de l'Eglise : « Dieu, dit S. Augustin, veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité (cf. I Tim., II, 4) ; cependant il ne leur enlève pas le libre arbitre, et selon le bon ou le mauvais usage qu'ils en font, ils seront très justement jugés » (*De spir. et litt.*, n. 35).

Cela dit, s'il fallait, comme l'insinue notre correspondant, apporter une première nuance à l'article qui a provoqué sa consultation, nous aurions, pour notre part, cherché à montrer qu'il n'y avait, entre certaines assertions de l'Évangile et le dogme de la volonté salvifique universelle et la doctrine catholique de la distribution de la grâce au moins suffisante, aucune contradiction. Le « beaucoup d'appelés, peu d'élus », les questions posées sur « le petit nombre des sauvés » (Luc, XIII, 23) et, ajouterons-nous, sur la difficulté pour le juste lui-même de se sauver (I Pet., IV, 18), auraient pu, même dans un article d'apologétique populaire, recevoir une explication sommaire. La question posée à Jésus sur le petit nombre des « sauvés » a reçu du divin Maître une double réponse : celle de la porte étroite par laquelle il faut s'efforcer de pénétrer — et cela s'adressait surtout aux Juifs qui avaient interrogé Jésus — et celle des perspectives consolantes relatives à ceux « qui viendront de l'orient, de l'occident, de l'aquilon et du midi et auront place au festin dans le royaume de Dieu » (Luc., XIII, 29). De plus, l'Evangile lui-même rappelle que « Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle » (Jo., III, 10).

* *

[1] Pour plus le précision, il faut ici distinguer le cas des adultes et celui des enfants. Aux enfants comme aux adultes est *préparé* le moyen salutaire du baptême ; mais, par suite de différentes circonstances dont Dieu ne saurait être rendu responsable, ce moyen n'est pas toujours *conféré* aux enfants. D'où pour eux, selon les lois normales de la Providence, impossibilité de parvenir au bonheur surnaturel (voir *Ami*, 1948, p. 33 et s.). Quant aux adultes, le baptême peut *toujours* être suppléé par le baptême de désir, quand l'homme, usant de sa raison soutenue par la grâce, est parvenu à faire un acte de foi salutaire suivi d'un acte d'amour sanctifiant. Le sévère Gonet dit que Dieu *prépare* à tous des moyens suffisants de salut (tract. IV, disp. III, a. 5, n. 98).

Ce dernier texte évangélique fournit l'indication d'une autre nuance indispensable pour bien comprendre l'affirmation relevée par notre correspondant. Les incroyants, athées et persécuteurs apparents sont supposés de bonne foi. La chose est très possible. Mais, à coup sûr, la bonne foi ne leur confère *pas encore* la grâce. Une telle interprétation du texte signalé n'est certainement ni dans l'esprit de l'auteur, ni dans le sens que comporte tout le contexte. Mais nous marquons cette nuance pour mieux faire comprendre notre pensée à nous. Avec M. Capéran et toute la théologie catholique, il faut affirmer que « ce n'est pas la bonne foi qui sauve, c'est la foi ; et cette foi..., c'est, avant tout, l'assentiment aux vérités révélées, assentiment nécessairement explicite touchant les vérités élémentaires, mais qui peut être implicite touchant les autres dogmes [2]. » L'état de grâce, survenant dans l'âme d'un incroyant de bonne foi, présuppose nécessairement un acte de foi salutaire engageant cet incroyant sur le chemin de l'espérance et de la charité. Et c'est seulement l'acte de charité qui lui communiquera, *ex opere operantis*, la grâce sanctifiante. Tel est l'enseignement catholique, contenu explicitement dans Hebr., XI, 6 : « sans la foi, il est impossible de plaire à Dieu » et authentiquement promulgué par le concile de Trente (Sess., VI, ch. 7).

Pie IX, « le pape du Syllabus », « honni pour son intransigeance », a déclaré qu'« il faut tenir pour certain que ceux qui ignorent la vraie religion sans que ce soit de leur faute, ne peuvent porter aux yeux du Seigneur la responsabilité de cette situation » ; mais il ne les a pas déclaré « sauvés » pour autant. A leur salut, il a mis des conditions, celles-là mêmes que nous trouvons indiquées dans l'article soumis à notre appréciation : à condition « qu'ils soient en disposition d'obéir à la vérité qu'ils ignorent ou qu'ils combattent, qu'ils fassent, pour la trouver, dès qu'ils sont dans le doute, des efforts sérieux et qu'ils pratiquent, en attendant, les devoirs importants qui leur sont connus. » Il est peut-être préférable de rapporter les conditions énumérées par Pie IX, parce qu'elles ajoutent, à ce qui vient d'être transcrit, une nuance appréciable :

> « C'est une vérité connue, que ceux qui souffrent d'une ignorance invincible à l'égard de notre très sainte religion, mais qui, observant avec soin la loi naturelle et ses préceptes inscrits par Dieu dans le cœur de tous [les hommes], mènent une vie honnête et droite, *peuvent avec le secours de la divine lumière et de la grâce, parvenir à la vie éternelle.* Car Dieu, qui pénètre, scrute et connaît parfaitement les esprits, les sentiments, les pensées, les comportements de tous, ne souffrira pas, dans sa grande bonté et clémence, que puisse être puni des supplices éternels celui qui ne porte pas la responsabilité d'une faute volontaire » (Encycl. *Quanto conficiamur mœrore*, Denz.-Bann., n. 1677).

C'est, de toute évidence, ce qu'a voulu dire l'auteur de l'article. Encore eût-il été nécessaire de marquer que la grâce est un don de Dieu, distinct de cette bonne foi qu'on suppose aux « incroyants, athées et persécuteurs », don qui leur sera accordé en raison de leurs bonnes dispositions (que l'auteur énumère fort justement) mais qui, au moment où il sera accordé, chassera de leur âme l'incroyance, l'athéisme, l'esprit persécuteur. Nous ne disons pas pour autant qu'ils adhéreront explicitement à l'Eglise catholique et romaine ; mais ils ne seront plus incroyants, ni athées, ni persécuteurs.

S'il fallait apporter une « nuance » dans l'énoncé qui a frappé notre consultant, nous écririons : « Des incroyants *pourront* (au futur, pour éviter l'équivoque) avoir la grâce, et même des athées et même des persécuteurs apparents, qui ne sont que des égarés », à condition « qu'ils soient en disposition d'obéir à la vérité qu'ils ignorent », etc... Et nous ajouterions avec le pape Pie IX (car nous ne sommes pas plus catholiques que le pape) : « Et Dieu leur accordera cette grâce, oui, la grâce sanctifiante, qui leur assurera la vie éternelle [3]. »

A. M.

[2] *Le problème du salut des infidèles*, essai théologique, 2e éd., p. 72. — A ce sujet, M. Capéran rapporte un petit fait intéressant : « On sait, dit-il, avec quelle conviction M. E. Menégoz, de la Faculté protestante de Paris, enseigne le salut par la foi indépendamment des croyances, fût-ce de la croyance en Dieu... Mais les orthodoxes se sont élevés contre cette doctrine, notamment M. Babut... et M. Doumergue : « Comment l'homme qui ne croit pas à l'existence de Dieu, peut-il consacrer son cœur ? » — La même question peut se poser pour les incroyants et athées de notre consultation.

[3] C'est avec la même bienveillance, mais aussi en y introduisant les mêmes « nuances » nécessaires qu'on comprendra un texte du P. Auguste Valensin, dans *Autour de ma foi :* « Un pieux juif de Palestine ou de Pologne, un « athée », comme E. Goblot, s'ils suivent leur conscience et montent avec elle, même sans rencontrer la foi catholique, — ils seront sauvés. Dieu souvent laisse les choses aller ; il ne fait pas le miracle invisible qui serait nécessaire pour amener un croisement entre la route de certains hommes et celle de la foi chrétienne ; il a leur bonne volonté ; cela lui suffit ; il sait, lui, de quelle foi implicite il a comme engrossé leur vouloir » (p. 13-14). Cette « foi implicite » montre bien la voie de l'orthodoxie où il est nécessaire de s'engager pour donner à la phrase ici relevée une interprétation acceptable.

JURISPRUDENCE

Q. — Appartient-il à un capitaine de pompiers *d'imposer* la présence d'un de ses hommes à une séance théâtrale ou cinématographique, d'exiger le paiement de cet homme, et de fixer le montant de ce paiement ?

R. — Le service des pompiers est réglé par un décret du 10 novembre 1903, art. 23, modifié par un décret du 13 août 1925. (*Répertoire Pratique Dalloz*, V° Sapeurs-Pompiers n° 32 et supplément ; — *Bulletin législatif Dalloz*, 1925, p. 578).

Les chefs de corps doivent obtempérer aux réquisitions du maire, du sous-préfet, du préfet ou de l'autorité militaire, qu'il s'agisse soit d'organiser un service d'ordre ou service d'honneur, soit de porter secours.

Le service est réglé dans chaque commune par un arrêté municipal pris sur la proposition du chef de corps et soumis à l'approbation du préfet.

Comme conclusion il vous apparaîtra qu'il n'appartient pas à la société des pompiers de fixer elle-même les cas où elle a le droit d'imposer sa présence, mais que c'est au conseil municipal à décider les réunions qui doivent motiver son intervention.

Il semble aussi que la rétribution à donner aux pompiers de service doive être fixée par le Conseil municipal, avec approbation du préfet.

Q. — *L'Ami du Clergé* rendrait certainement service en publiant pour des curés qui ne savent comment s'y prendre — et j'en connais — un article :

1° sur les démarches à entreprendre pour *faire classer* leur église, statue, autels, ou tels autres objets ;

2° pour attirer l'attention des Beaux-Arts sur des *réparations* à effectuer.

3° Quels sont leurs devoirs et droits vis-à-vis d'objets classés (avantages et inconvénients).

Je ne demande pas cette documentation seulement pour mon diocèse, mais en général.

Notre diocèse ne possède pas de commission d'archéologie. Vous nous rendrez donc service, ainsi qu'à d'autres qui se trouveraient dans le même cas.

R. — I. *Immeubles.* — Nous avons sous les yeux un arrêté de classement de la façade et de la toiture d'un immeuble sis à Nancy, classés le 20 septembre 1946.

Cet arrêté est pris par le Ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres avec les références suivantes :

« — Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927.

La Commission des Monuments historiques entendue.

Vu le décret du 18 mars 1924 portant règlement d'administration publique pour l'exécution de ladite loi et spécialement les articles 12 et 31.

Vu l'article 95 de la loi du 26 mars 1927. »

Cet arrêté est notifié au préfet, au maire et au propriétaire.

Il indique que le propriétaire ne peut procéder à aucune modification de l'immeuble, sans avoir 4 mois auparavant avisé le Ministre des Beaux-Arts de son intention et indiqué les travaux qu'il se propose d'effectuer.

Cet avis doit être adressé par l'intermédiaire du préfet à M. Ministre de la Jeunesse des Arts et des Lettres, Direction Générale de l'Architecture, Direction des Monuments historiques, 3, rue de Valois, Paris.

II. *Objets mobiliers.* — Le classement peut s'appliquer aux objets mobiliers dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public.

Les objets classés ne peuvent être modifiés, réparés ou restaurés sans l'autorisation du Ministre.

III. *Des sanctions* sont prévues en cas de modifications ou d'aliénations d'objets ou d'immeubles classés.

IV. *Commission des Monuments historiques.* — Elle est chargée d'établir la liste des monuments historiques ; de désigner ceux qu'il convient de restaurer ; d'examiner les projets présentés pour leur restauration.

V. *Caisse des Monuments historiques.* — Elle est dotée de l'autonomie financière ; est alimentée par des subventions de l'Etat, des départements, des communes et des établissements publics ; par des dons, des legs, etc...

VI. *Avantages.* — L'architecte des Monuments historiques qui s'en trouve chargé dans chaque région a la mission d'entretenir les immeubles classés et ce aux frais de l'Etat.

Il y a donc avantage à avoir un immeuble classé. Le seul inconvénient est de ne plus pouvoir exécuter aucune modification, sans autorisation formelle, à un objet ou immeuble classé.

VII. *Pour faire opérer le classement,* adresser une simple demande explicative et motivée à l'architecte des Monuments historiques de l'arrondissement où se trouve l'immeuble ou l'objet à classer.

Et dans le cas où il n'en existe pas à votre connaissance, demander au préfet de votre département quel est l'architecte qui en est chargé.

Q. — Je serais heureux d'avoir un renseignement :

A qui appartiennent les pigeons du clocher de l'église ? Est-ce au curé qui officiellement est investi du droit de gardiennage ? Est-ce au garde communal chargé de l'horloge sise dans la tour de l'église ?

R. — La question doit être examinée à la lumière du droit rural.

Les pigeons de volière sont considérés comme meubles.

Les pigeons de colombiers sont réputés immeubles. Il en résulte que leur capture constitue un vol et non un délit de chasse, à moins qu'ils ne soient tués par le propriétaire d'un terrain qui les trouve sur ce terrain à une époque où un arrêté préfectoral ordonne de les tenir enfermés dans les colombiers. (Art. 524-525 du Code civil ; *Dalloz annoté* n°s 121, 122).

Les pigeons ramiers et les pigeons bisets ou sauvages sont soumis à la législation de la chasse. Ils constituent des animaux sauvages et ont le caractère de gibier. Ils ne peuvent être vendus, achetés, transportés, ni colportés pendant la fermeture de la chasse.

Le droit de destruction et de capture appartient au propriétaire, au possesseur, au fermier, à l'usufruitier, en un mot à tous ceux qui ont le droit de faire la récolte.

L'exercice de ce droit n'est pas subordonné à la délivrance d'un permis de chasse [1].

D'après les explications données il s'agit de pigeons sauvages, comme il en existe dans beaucoup de clochers. Il n'est pas douteux que leur destruction est autorisée.

Mais qui a la jouissance du clocher ?

A défaut d'association cultuelle, le titre légal résultant de l'art. 5, § 1 de la loi de 1907 ne confère au ministre du culte, s'il n'a pas été consenti de concession administrative, aucun droit réel ou personnel de jouissance, mais uniquement la faculté d'user de l'édifice et du mobilier dans la mesure nécessaire à l'exercice du culte. Le prêtre n'est donc pas tenu d'en assurer la garde et la restitution , par exemple par de responsabilité en cas d'incendie.

A défaut de ce contrat de jouissance concédé par le maire, on ne peut donc considérer le curé comme ayant la jouissance de l'église permettant de le considérer comme autorisé à s'approprier les pigeons sauvages nichés dans le clocher. Il semblerait plus légal, dans ce cas, de penser qu'ils appartiennent à la commune, chargée de l'entretien, sauf à la municipalité de décider qui sera attributaire des pigeons [2].

S'il y a au contraire un acte administratif du maire attribuant la jouissance de l'église au curé, il semble dans ce cas, qu'il peut s'approprier les

[1] *Répertoire Pratique Dalloz*, v° Droit rural, n° 29 et s.

[2] *Répertoire Pratique Dalloz*, v° Culte, 1947.

pigeons. Toutefois il sera prudent de le faire pendant la période de fermeture des colombiers, afin que des propriétaires ne viennent prétendre que parmi ces pigeons, il en existait venant de leur colombier. A ce moment toute réclamation leur serait interdite.

Q. — J'ai lu avec intérêt dans l'*Ami* du 29 janvier 1948 la question de jurisprudence sur les bals. Me trouvant comme vicaire dans un port de pêche, voisin de plusieurs plages très fréquentées et en comptant lui-même plusieurs petites, occupées dans la saison par des touristes sans gêne, je vous demanderais volontiers de publier un article sur la jurisprudence actuelle relative à la tenue sur les plages et dans les villes d'eau, — en particulier sur les pouvoirs des autorités civiles, des maires, — sur l'influence que pourraient avoir à ce sujet les associations de parents et autres...

Les autorités civiles auxquelles on s'adresse répondent qu'elles sont sans grands pouvoirs.

Est-ce vrai ?

R. — L'*Ami* n° 5, du 28 janv. 1948 a donné une étude assez développée de la jurisprudence relative aux bals. Nous ne pouvons que vous confirmer ce que nous avons dit : c'est que la police des danses et bals publics appartient à l'autorité municipale en vertu de l'article 97, 3°, de la loi de 1884, que ces bals se tiennent sur la place publique ou dans des établissements ouverts au public. (Cass. civ. 27 déc. 1828, R. 1190 ; — 2 mai 1861 ; *D. P.* 61, 5, 37. *Répertoire Dalloz* n° 1231, V° Communes).

L'autorité municipale a, de même, le pouvoir de prendre les mesures nécessaires pour empêcher les abus auxquels peuvent donner lieu les jeux dans les locaux ouverts au public et poser des règles relatives aux bals soit publics, soit privés, qui se donnent dans les débits de boissons. Les infractions aux arrêtés sont passibles des peines portées à l'art. 471, 15° du Code pénal.

En ce qui concerne les bains, le maire a également les pouvoirs de prendre toutes les mesures de police nécessaires pour la sûreté, le bon ordre et la décence publique et pour prévenir les accidents dans les bains publics et les écoles de natation. En ce qui concerne les bains froids de rivière, il peut, par ses arrêtés : écarter les baigneurs des endroits trop fréquentés, indiquer les lieux où il est permis de se baigner, spécifier ceux où les personnes ne sachant pas nager, doivent aller, affecter une partie d'une rivière aux bains des femmes, défendre aux hommes de se baigner dans cette partie. (Cass. civ. 15 oct. 1824. R. 1077 ; 7 oct. 1852).

Les bains froids à Paris ne pouvant être établis en rivière qu'avec l'autorisation du préfet de police, celui-ci peut imposer les conditions qui lui paraissent de nature à assurer la sécurité et la salubrité publiques (Cons. d'Etat, 25 mars 1887, ; *D. P.* 88, 3, 57. Conclusions de M. Valabrègue, commissaire du gouvernement). Ils sont actuellement régis par l'art. 132 de l'ordonnance de police du 30 avril 1895 (Décret n° 1078).

Les maires ont aussi des attributions en ce qui concerne les bains de mer. (*Répertoire Dalloz*. 1377, 2°). Est légal et obligatoire l'arrêté municipal qui. dans un but de bon ordre et de décence, interdit aux personnes voulant se baigner à la mer de se déshabiller dans tout autre lieu que les établissements de bains et réglemente la forme des costumes de baigneurs (6 juin 1924, *L. H.* 1924, 491). Mais l'interdiction de changer de costumes dans un autre lieu que les établissements de bains doit être entendue comme ne visant que l'exclusion des lieux publics et ne saurait être étendue au fait d'avoir mis un costume de bain dans une maison particulière (même arrêt, 1377, 2°).

Toutefois la généralisation des polices d'Etat a fait perdre au maire, dans de nombreuses localités, une grande partie de ses attributions en matière de police. La Constitution de 1946 dispose, en son art. 4, que la police d'Etat sera mise à la disposition du maire pour l'exécution des tâches de police en matière de tranquillité publique (L. 5 avr. 1884, art. 97, 2°).

Le maire a seul, en principe, le pouvoir de faire des règlements de police. Les arrêtés pris par le maire sont adressés au préfet ou au sous-préfet et ne sont exécutoires qu'un mois après. La remise de l'ampliation est constatée par le récépissé donné par le préfet ou le sous-préfet. (L. 1884, art. 95, § 1-3).

Dans beaucoup de plages, les maires ont pris des arrêtés pour réglementer les costumes de baigneurs, la façon de se tenir sur la plage, l'obligation de se déshabiller dans des cabines et non pas sous des tentes. Mais pour obliger les maires à sortir de leur indifférence, il n'est pas douteux qu'il est excellent de faire intervenir des associations de parents ou de familles nombreuses, ou encore les associations pour le respect de la morale et des bonnes mœurs.

L'AMI DU CLERGÉ ET LES LIVRES

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

R. P. Auguste VALENSIN. — **Autour de ma foi : dialogues avec moi-même.** — In-12 de 128 p. — Paris, Edit. Montaigne, Aubier.

Dans ce petit volume, où il est question d'apologétique, de croyance et de foi, de théologie et de philosophie, il ne faut chercher aucun exposé didactique. De simples réflexions, des pensées jetées pour ainsi dire au hasard : réflexions et pensées — l'auteur nous en avertit expressément — qui « ne visent pas à cerner le concept théologique [de la foi] ni à exposer d'une manière universellement valable la psychologie des croyants ». Elles n'expriment qu' « une attitude personnelle ». Les raisons de croire présentées ici sont celles qui paraissent claires à l'auteur. Et celui-ci nous permet d'en trouver, parmi elles, qui soient faibles...

Nous n'userons pas de sa permission. Si l'une ou l'autre de ses pensées doit être complétée pour rejoindre d'une façon plus adéquate les formules consacrées — telle, par exemple, celle qui concerne « le salut et la bonne volonté » — ; si d'autres reflètent la préoccupation d'une apologétique particulière — tel le processus de la foi réduit à ses éléments essentiels — nous sommes certain que la lecture de ce petit recueil de pensées « autour de la foi » est susceptible de toucher heureusement l'intelligence et surtout le cœur et la conscience de ceux que le problème religieux attire sans qu'ils aient pu encore, peut-être, en découvrir la solution.

Antonio DAL COVOLO. — **La Psicologia dell' Incredulo, alla luce del quarto evangelo.** — In-12 de 158 p. — Milan, Edit. *Vita e pensiero,* 1945.

Voici une excellente étude sur *la psychologie de l'incrédule.* L'auteur, professeur au séminaire grégorien de Bellune, analyse l'incrédulité à la lumière des épisodes du IV^e^ évangile. L'évangile johannique est, peut-on dire, l'évangile de la lumière et de la vérité, que n'ont point comprises les ténèbres de l'erreur.

Une première partie étudie *l'incrédulité coupable des Juifs.* L'économie prudente de la manifestation progressive de l'Homme-Dieu laissait aux Juifs la possibilité de croire. Or, malgré l'enthousiasme qui parfois soulevait les foules en face des miracles du Christ, les Juifs, dans leur ensemble, ont fermé volontairement les yeux à la lumière : orgueil des chefs, espérances politiques et aspirations trop terrestres de la foule, tels sont les deux principes auxquels s'origine l'aveuglement du peuple juif.

Cette première partie prépare la seconde étude psychologique, *l'incrédulité en général.* L'auteur y apporte un souci marqué des nuances nécessaires, surtout en exposant (p. 93-96) la possibilité théologique d'une incrédulité non coupable. Quant à l'incrédulité coupable, Dal Covolo s'efforce d'en indiquer les causes surtout dans les dispositions morales qui, défectueuses, ont leur répercussion jusque dans la considération et la perception des motifs de crédibilité.

Cette étude, dont nous ne pouvons esquisser ici que les grandes lignes, puise ses éléments dans les affirmations de la théologie la plus sûre, ainsi que dans les données de la vie concrète et d'une psychologie très avertie. Pour parvenir à la vérité, il faut d'abord l'aimer beaucoup et désirer la comprendre. Telle est la conclusion de ce beau livre dont nous souhaitons la traduction à l'usage des lecteurs français.

Maurice ZUNDEL. — **Itinéraire.** — In-12 de 190 p., 170 f. — Paris, Edit. « La Colombe » (5, rue Rousselet, 7^e^), 1947.

Ces réflexions philosophiques ont pour point de départ une expérience personnelle, celle de la liberté. L'auteur retrace « l'itinéraire » qu'il a suivi dans la conquête de la vérité, à laquelle cette expérience a abouti. L'homme n'a de valeur et n'affirme sa personnalité que dans et par, ne disons pas l'*exercice,* mais la *conquête* de sa liberté. Car il lui faut, pour cela, se dégager des nécessités organiques du moi biologique, voire de la logique *horizontale,* logique de contrainte et de nécessité pour ainsi dire matérielle, pour affirmer la victoire du moi spirituel s'engageant dans « une logique *verticale* dont la cohérence s'affirme, non par l'enchaînement mécanique de concepts réduits à des automatismes verbaux, mais par la naissance ordonnée d'exigences intelligibles et dont le cheminement, à pas de lumière, entraîne toujours un progrès de l'esprit et une promotion de la liberté » (p. 66).

L' « humain » prend ainsi sa vraie valeur, au niveau de recueillement où l'esprit, délivré de soi, devient capable de gratuité, c'est-à-dire de s'oublier lui-même en face d'une Valeur qui est le Don infini, le Don subsistant, la suprême Liberté. C'est affirmer par là le caractère essentiellement relatif de notre être, caractère qui contient le secret de notre vraie personnalité. Rien ne met mieux en relief cette idée fondamentale que le chapitre VIII intitulé « la femme pauvre », qui se plaint, non d'être dans le dénuement, mais de n'avoir rien à donner : « Ce qu'ils [les pauvres] envient, c'est le privilège de pouvoir donner, ou, plus justement, de pouvoir *se* donner. » Pensée éminemment suggestive, qui montre comment le moi personnel où s'épanouit la liberté doit se distinguer du moi biologique et parfois même s'y opposer.

Par cet élément profondément humain, nous sommes des relations vivantes, ordonnées à un Autre, à l'Autre, c'est-à-dire à Dieu : « Le premier cri de mon humanité, n'est-ce pas la revendication d'un univers intérieur à soi-même, qui refuse de se laisser traiter comme une chose et qui résiste à toute intrusion ? Mais cette promptitude à repousser l'ingérence d'autrui ne me défend pas contre les servitudes intimes, issues des fatalités biologiques, et je ne sais bientôt plus ce que je défends dans ce domaine envahi par des forces étrangères qui démentent mon autonomie. Je ne sais plus ni où je suis, ni qui je suis, jusqu'à cette rencontre silencieuse où mon intimité *s'actualise* en baignant dans l'intériorité pure de l'Hôte mystérieux qui me rend présent a moi-même : en m'établissant dans l'état de gratuité où je m'efforce en Son rayonnement. *Je suis là parce qu'il est là.* Je me sens exister en fonction de lui, par l'adhésion qui livre tout mon être au Sien... » (p. 145).

Cette citation traduit bien la tendance générale de l'auteur. Plus ferme encore que Gabriel Marcel (dont il prend à son compte, ch. IX, le titre *Etre et Avoir* sans connaître le contenu de cet ouvrage), il s'élève de l'expérience de la liberté, qui exige un dépassement vers le Transcendant, jusqu'à Dieu lui-même. Bien plus, la relativité essentielle de sa personnalité humaine le conduit à trouver (ch. X : *la suprême liberté)* dans la Trinité divine le terme de son « Itinéraire », car les trois Personnes divines sont un triple don subsistant, et la charité qui en est le nœud est aussi la suprême Liberté. Ici peut-être la théologie (qui affirme en Dieu l'*Etre nécessaire,* même dans la trinité des personnes), pourrait exiger une précision sur le concept de cette « suprême liberté ». Liberté, sans doute, dans le don que Dieu nous fait de l'être que nous participons de lui, mais pas en Dieu lui-même.

Quoi qu'il en soit de cette remarque nécessaire, le livre de M. Zundel se présente comme un « livre dense, où s'unissent les réflexions de l'artiste, du psychologue et du philosophe, mais qui, par sa densité même, exige du lecteur un effort sérieux dont tous ne sont pas capables » (R. P. Huby, dans *Etudes,* mars 1947, p. 425).

Anselme MUSTERS, O. E. S. A. — **La Souveraineté de la Vierge,** *d'après les écrits mariologiques de Barthélémy de los Rios.* — In-8 de 220 p. — Bruges, Beyaert, 1946.

Cette thèse de doctorat de l'*Angelicum* fera connaître un mariologue peu connu, Barthélémy de los Rios, des Ermites de St-Augustin, qui vécut en Espagne et en Belgique au début du XVII^e^ siècle. Une introduction, très fouillée et étayée sur les sources minutieusement étudiées, nous met en contact avec la vie et les œuvres du pieux Ermite, apôtre de « l'esclavage marial ». Son petit traité *El Esclavo de Maria* eut un succès considérable (1626) et fut traduit immédiatement en plusieurs langues. Mais c'est surtout dans un ouvrage plus considérable, *De Hierarchia Mariana, libri sex,* Anvers, 1641, que le P. Musters est allé puiser les éléments de sa thèse.

Il s'est attaché à tenir compte de la mariologie antérieure et de celle de son temps, pour bien situer la doctrine de Barthélémy de los Rios dans son cadre historique : ce qui lui permet de déterminer l'apport de ce théologien et les emprunts faits à ses prédécesseurs. Le premier peut-être, Barthélémy a étudié le problème de la souveraineté (nous dirions aujourd'hui : la royauté) de Marie d'une façon ample et complète. Il commence par établir le *fait* de la souveraineté de la Vierge, pour en examiner ensuite les *fondements théologiques* et la *nature.*

Le principal mérite de Barthélémy est d'avoir fondé ontologiquement la souveraineté de Marie sur sa sain-

tété initiale et sur la transcendance de la maternité divine qui l'élèvent au-dessus de toutes les créatures. Ce fondement lui permet de revendiquer pour la Vierge une souveraineté vraiment universelle et de maintenir dans leur sens plénier les témoignages des Pères proclamant Marie *Domina totius Universi*.

Un appendice donne la doctrine de B. de los Rios sur l'Immaculée Conception, dont le fondement scripturaire lui semble être surtout Gen., III, 15, la plénitude de grâce affirmée par Luc, I, 28 ne prouvant l'Immaculée Conception que si l'on y joint la tradition exégétique des Pères.

On tirera grand profit de la thèse du P. Musters ; elle nous révèle un théologien peu connu, et présente une synthèse de la mariologie au début du XVIIe siècle, notamment chez les Jésuites : Suarez, Spinelli, Salazar, Fr. Poiré et le dominicain polonais Justin de Miéchow.

Erik PETERSON. — **Les témoins de la Vérité**, trad. par Robert LAHAYE. — In-12 de 92 p. — Paris, Edit. du Seuil.

Ce petit volume est un recueil de quatre articles. On les a réunis ici en leur donnant comme lien la notion du martyre, c'est-à-dire du témoignage héroïque en faveur de la vérité. Le martyr souffre en tant que membre du Corps mystique, c'est-à-dire *de l'Eglise* : exemple pour les autres membres de ce Corps qui, sans être martyrs, doivent néanmoins passer par une forme quelconque de l'ascèse. Le martyr atteste *la vérité de la Révélation* car la vie dans la révélation de Jésus-Christ est une vie dans la tribulation... Le martyr confesse *la royauté sacerdotale du Christ* : les martyrs, en effet, ont bu le calice avec Jésus-Christ. Ils ont montré par leur mort que la royauté du Christ n'existe pas sans sa prêtrise. La mort et la gloire des martyrs sont la forme la plus adéquate de la réalisation de cette royauté sacerdotale du Christ dans les membres de son Corps mystique. Enfin, le martyr, par sa victoire, affirme et manifeste la victoire du *Christ imperator* sur le monde.

Idées simples et traditionnelles, qu'Erik Peterson a noyées, pour les trois dernières surtout, dans une interprétation personnelle des textes de l'Apocalypse, assez difficile à suivre. Etait-ce bien la peine de traduire ces études si peu conformes à la clarté de notre génie français ? Faut-il ajouter que l'*Imprimatur*, normalement exigible pour des ouvrages de ce genre, ne paraît en aucun endroit du livre.

Noël RICHARD, Docteur ès-lettres. — I. **Louis Le Cardonnel**. — Gr. in-8 de 575 p. — Marcel Didier, 6, rue de la Sorbonne, Paris-5e, et Edouard Privat, 14, rue des Arts, Toulouse, 1947.

II. **Louis Le Cardonnel et les revues symbolistes**. — Gr. in-8 de 174 p. — Mêmes éditeurs.

I. — La thèse de doctorat du P. Noël Richard nous invite à un voyage singulièrement mouvementé et plein de charmes en la compagnie du prêtre-poète qui longtemps chercha sa voie, entre deux idéaux également chéris : celui de la poésie et celui du sacerdoce. A l'issue de sa crise, Le Cardonnel parvient à les concilier harmonieusement :

« Il s'en ira, semant la Parole céleste,
Et, pour dire le Verbe aux temps qui vont venir,
Harmonieusement il mêlera le geste
D'accorder la cithare au geste de bénir ».

Et ce sera une réussite. Quel que soit le jugement de la postérité — qui n'a rien d'infaillible et ne fait pas le mérite — la gloire de Louis Le Cardonnel sera d'avoir découvert et chanté le Vrai, le Beau, le Bien en leur infinie perfection, en Dieu.

Voici son épitaphe, par lui-même composée :

Louis Le Cardonnel,
Prêtre de l'Eglise de Valence,
Au Tiers Ordre de St-François
Frère Augustin-Marie
Chevalier de la Légion d'honneur
Qui, pendant son pèlerinage souvent douloureux
ici-bas, a constamment cherché, aimé et chanté Dieu.
Décédé à Avignon, le 28 mai 1936, dans sa 74e année.

Le poète mystique se révèle dans le pieux enfant de chœur de Valence qui alterne les versets des psaumes avec les voix « graves et grises » des chanoines et se réjouit aux carillons qui « chantent l'Evangile d'or ».

Enfant amoureux de solitude, d'évasion, de voyage...
— « Va, tu seras notre croix », lui dit sa mère.
— « Oui, votre croix d'honneur. »

Son « baptême poétique » lui est conféré — il est encore au collège — par Victor de Laprade ; mais son vrai maître est Leconte de Lisle en qui il voit un chrétien qui s'ignore et il aime à répéter après le grand pontife olympien :

« Qu'est-ce que tout cela, qui n'est pas éternel ? »

« Il me semble qu'il m'a ordonné poète comme mon évêque m'a ordonné prêtre. »

« Comme l'abeille, il fait son miel de toutes les fleurs ». Admirateur de Victor Hugo, il est conquis « par la splendeur du verbe ». Il fréquente les cénacles et les cercles littéraires où s'affirme le mouvement symboliste qui veut transformer la matière en lui infusant une idée. A l'encontre du Parnasse, ils proposent « l'art pour la vie et par la vie ». « Baudelaire, dit-il, il ne faut pas le mettre entre les mains des jeunes filles : il n'y a que des Carmélites qui pourraient le lire. »

Sans doute, Le Cardonnel s'est formé au contact des maîtres, de Verlaine et Mallarmé. Mais il est devenu « lui », et son Rêve le mène « aux sources de Beauté, pour que, désaltéré toujours, son cœur s'y plonge. »

Suivez-le maintenant « aux sanctuaires de l'idéal » où il découvre l'âme celte et ses légendes, la poésie anglaise, l'âme wagnérienne et le secret de l'art préraphaélique...

Le voici à la croisée des chemins. Il est déçu. Car il aime à la fois « la vérité et la beauté ». Il aspire à « la vie intérieure ».

... Divinement tendre,
L'arrachant à l'attrait de nos sentiers mortels,
Une secrète voix fit à son cœur entendre
Les mots de Sacrifice et de futurs Autels.

Le Séminaire d'Issy, un séjour à Solesmes, une tentative à Frigolet, une longue épreuve de dix années le préparent aux « ascensions sacerdotales ». En 1894, il entre au Séminaire français de Rome. Il rayonne de certitude et de joie :

« J'ai mis sur toi mon signe : tu seras mien ». Rome, le Pape, les souvenirs, les ordinations : tout enchante l'abbé-poète.

Vicaire en 1896, il le demeure peu de temps, juste assez pour « reconnaître que Dieu ne l'y appelait pas ». En 1899, il frappe à la porte de l'Oratoire à l'Hay, avec l'ambition de devenir « prêtre et hostie avec J.-C. », et de « rajeunir » l'esprit du clergé ; mais, cinq mois après, c'est à Ligugé qu'il va chercher la paix. Huysmans le fait admettre au noviciat de la célèbre abbaye (où Paul Claudel fut postulant en 1900). Le poète-moine chante S. Benoît, la liturgie, la paix. Hildegarde, Mechtilde et Gertrude la Grande... Hélas ! tout en gardant un souvenir ému de cette oasis spirituelle, l'éternel insatisfait, fatigué, quitte Ligugé et se laisse attirer par S. François. Poète bénédictin, il va devenir l'un des plus beaux poètes franciscains. Il prend son bourdon et arrive à Assise en 1905. S. Fran-

çois « tend éperdument vers Dieu, sans oublier le charme des créatures ». Ainsi, Le Cardonnel en ses poèmes franciscains (1905-1908).

Mais, la Toscane, avec Florence et la blanche Fiesole, est son séjour préféré (1910-1914). C'est là que, en 1912, il publie le second recueil de *Carmina sacra*. La nature printanière ou automnale, l'air fluide de Figline l'enchantent et lui inspirent ses plus beaux vers.

Le P. N. Richard étudie l' « humanisme » de Le Cardonnel. S'il fait de fréquentes allusions à l'antiquité et à la mythologie, c'est dans le dessein de montrer la continuité de la sagesse, sous diverses formes, à travers les siècles. « Je voudrais tout unir dans un même élan vers la Beauté qui ne passe pas ». Ainsi l'Eglise a su tirer parti des richesses de l'antiquité. Le Cardonnel est le type de l'humaniste chrétien. Naturellement, l'Italie, si riche en souvenirs artistiques, l'Italie lumineuse, le pays de Dante et de Pétrarque, a trouvé en lui un chantre de sa beauté. Il a chanté l'Amour, mais l'amour à son degré supérieur, dans ce qu'il a de spirituel, non l'amour « déshonoré par un masque impudique ».

Ce qui a été dit de l'homme permet de juger l'œuvre dans ses divers aspects : amour délicat de la nature, « apostolat de l'idéal, de la beauté » et surtout poésie religieuse... Les fêtes liturgiques, la Vierge Marie, la Bible lui inspirent des paroles de flamme, que les années ne renient pas :

« Mes cinquante ans seront plus beaux que mes vingt ans ». Car il est avant tout un homme de prière : « O Sagesse — c'est une prière habituelle chez lui — levez-vous en moi comme l'Etoile du matin. »

« Et je m'en vais ainsi de l'une à l'autre Aurore ».

Profondément conscient de la mission du poète qui se meut dans un monde idéal où il perçoit des mélodies du glorieux monde éternel, Le Cardonnel veut « dégager le Divin caché dans les choses », être « une mystique intuition de l'ineffable Unité que la création réfracte en symboles ». C'est pour lui la « poésie essentielle ». Si l'inspiration est une flamme intérieure, la forme limpide doit lui donner le plus vif éclat par des mots évocateurs et des cadences harmonieuses. Aussi le vers cardonnélien est-il une musique mélodieuse qui a sa technique et révèle un art consommé.

Après un chapitre curieux sur le « curieux homme » que fut le grand poète, son humeur errante et ses « aspirations pontificales », un autre sur sa pensée religieuse orientée vers l'invisible, avec une préoccupation un peu obsédante du démon et du préternaturel, le P. Richard en vient « au seuil de la grande Aurore ». Le poète, de 1924 à 1936, vit de l'essence de sa poésie, de contemplation religieuse et de purification intérieure. Il passe des heures enchantées à méditer l'Evangile, « le plus beau des poèmes et la plus belle des réalités ».

> Que ma fin soit pieuse et pleine d'harmonie,
> Qu'on y sente déjà blanchir l'Eternité.

Il en fut ainsi. Le poète à la vie quelque peu « capricante » allait se fixer dans l'Eternel Amour.

Le C. a été un initiateur, un précurseur du renouveau catholique. Sa renommée grandira sans doute. Le beau livre du P. Richard aura fait luire cette lumière qu'il aimait tant, sur une œuvre de beauté.

II. — Dans sa thèse secondaire le P. Richard nous fait lire 79 poèmes, non reproduits dans les volumes de L. C., qu'il a recueillis dans diverses revues *(Colligite fragmenta...)*. Certains sont de la meilleure veine cardonnélienne. D'autres sont « péchés de jeunesse ». De plus, il a retrouvé 51 poèmes qui, de par la volonté du poète, restent inédits.

L'auteur étudie la participation active de L. C. au mouvement littéraire contemporain et apporte à l'étude du Symbolisme une contribution qui sera précieuse pour les spécialistes.

Dom Edmond BERNARDET. — **Les plus beaux textes de la Liturgie Romaine.** Préface de Paul Claudel. — In-8 de 297 p., 220 f. — « La Colombe », Editions du Vieux-Colombier, Paris, 1947.

Le R. P. Bernardet a été bien inspiré de composer ce volume. Pourquoi la liturgie romaine n'aurait-elle pas, elle aussi, son recueil de « morceaux choisis » ? Tant de textes sont inconnus et inaccessibles, et parmi les laïcs surtout, qui a le temps et le goût d'opérer soi-même un choix dans ces formulaires qu'on lit plus ou moins distraitement,... quand on les lit ? Et qui, même dans le clergé, a pris la peine de méditer le Pontifical par exemple, mis à part les textes de l'ordination sacerdotale ?

Une préface de P. Claudel — originale et savoureuse comme toujours — (notez, au passage, cette jolie trouvaille : « ...Quand en chemin de fer nous voyons cet ecclésiastique plonger le nez dans son bréviaire et élever ensuite vers le ciel ses lèvres murmurantes et ses yeux fermés — un peu à la façon d'un oiseau qui boit ! — c'est le courant qui par delà les siècles, remonte plus loin qu'Aaron et Moïse où ce prêtre vient à son tour s'abreuver »). — Une Introduction illustrée de citations judicieuses, situant la place exacte, non totalitaire, de la liturgie, dans la piété catholique. Quelques notes sur la liturgie romaine, caractérisée par la sobriété et la simplicité. Puis c'est un choix de textes, traduits en français, tirés de nos livres liturgiques, et habilement mis en valeur : le Missel (oraisons, proses, grandes bénédictions de l'année liturgique, le Vendredi Saint, quelques messes) ; le Bréviaire (psaumes et cantiques, hymnes, antiennes, invitatoires, leçons et répons, *Te Deum,* antiennes finales à la Sainte Vierge) ; le Rituel ; le Pontifical.

Dans une anthologie il faut choisir et donc se limiter, ce qui comporte obligatoirement une part subjective qu'on peut toujours discuter pour tel ou tel détail. Le présent recueil est excellent et donnera l'envie d'en compléter la richesse en recourant aux sources. Nous pensons, avec le R. P., que « la liturgie vécue et non pas seulement formaliste a un grand rôle à jouer dans ce retour en chrétienté nécessaire pour sauver un monde sans âme et qui, livré à lui-même, court *à sa perte* ».

R. P. MAILLET, S. M. — **Un ami du P. de Foucauld : le Père Crozier.** — In-12 de 220 p. — Lyon, Vitte, 1948.

Ce prêtre lyonnais (1850-1916) exerça son activité apostolique dans les diocèses de Lyon et de Belley. Ame très intérieure, il vécut de la dévotion au Sacré-Cœur, en propagea les diverses pratiques et surtout l'esprit. Son influence rayonna sur bien des pécheurs qu'il aida à trouver Dieu, mais surtout sur les jeunes gens des collèges dont il fut l'aumônier, et plus encore sur les prêtres, les religieux, les religieuses et les personnes qui, restées dans le monde, y poursuivent la réalisation de leur idéal de sainteté.

Sa doctrine essentielle fut dégagée par lui à l'occasion de son doctorat en théologie : la charité *parfaite* se définit par son *motif :* Dieu aimé *pour lui-même,* et c'est cette charité (fût-elle sans retentissement sur la sensibilité) qui obtient immédiatement de Dieu le pardon des péchés que l'on devra par la suite soumettre au pouvoir des clefs. Tel est l'enseignement que donne une brochure dont le rayonnement fut immense : *Comment il faut aimer le Bon Dieu* et qui fut monnayé par la suite en plusieurs autres opuscules dont le principal a pour titre *Excelsior.* Toute une « famille » se groupa autour de ce prêtre qui ne consentit jamais à fonder soit une congrégation, soit une association ou confrérie au sens canonique de ces termes.

Sa biographie nous est donnée par un des disciples qui suivent les traces du P. Cr. et qui vivent de ses

leçons. Elle sera lue avec profit par nos confrères et par beaucoup d'âmes et les invitera à suivre les impulsions de leur grâce propre avec autant de fidélité que le P. Cr. mit à suivre les desseins particuliers de Dieu sur lui.

Abbé L. GUÉRY. — **L'abbé René Giraudet**, *curé en France, ouvrier en Allemagne (1907-1945)*. — In-8 de 320 p., 200 f. — En vente chez l'auteur, au Petit Séminaire de Chavagnes-en-Paillers (Vendée), c. c. p. Nantes 381.82.

D'abord vicaire, puis curé dans le diocèse de Luçon dont il était originaire, l'abbé Giraudet s'offrit, au début de 1943, pour devenir, sous un déguisement d'ouvrier, aumônier des travailleurs français déportés en Allemagne. Son désir ayant été exaucé, il reçut sa feuille de route pour Berlin. Il fut affecté d'abord à une importante librairie, où il dut à longueur de journée empaqueter des imprimés, puis à une usine d'armement. Son activité sacerdotale attira sur lui l'attention des autorités allemandes. Arrêté, emprisonné, maltraité, il fut enfin transféré au fameux camp de concentration de Bergen-Belsen. Lorsque les troupes américaines le libérèrent, en avril 1945, il n'était plus qu'un moribond. La science humaine fut impuissante à le sauver et il expira dès son arrivée à Paris, où il avait été transporté par avion.

Dans le cadre de ces quelques sèches données s'insère une vie intérieure d'une rare élévation. Ce n'est pas que l'abbé Giraudet ait toujours été un modèle : les débuts de sa vie cléricale furent difficiles ; ses supérieurs ne l'appelèrent au sacerdoce qu'avec hésitation. L'auteur décrit avec sincérité cette étape de la vie de son héros. Mais celui-ci, lorsqu'il eut reconnu ses erreurs, entreprit avec résolution la lutte contre ses défauts. Des notes de retraite le montrent enflammé d'amour pour Dieu et les âmes, avide d'humiliations et de souffrances. Dans le ministère paroissial, il ne boudait pas devant l'effort et se livrait à des macérations corporelles. En Allemagne, il se dépense sans compter dans sa tâche d'apostolat, ajoutant à la fatigue du travail manuel quotidien celle des nuits consacrées en partie à des causeries religieuses. Pour mieux conquérir les âmes, il pratique la charité à un degré héroïque. La piété avec laquelle il célèbre la messe édifie tous les assistants. Aussi n'est-il pas étonnant que son influence ait été considérable. De nombreux militants se sont formés à son école ; de nombreux incroyants ont grâce à lui retrouvé la foi.

Comme l'écrit avec raison Mgr l'Evêque de Luçon, à la lecture de ces pages si émouvantes, on est amené à se poser une question : N'est-ce pas là la vie d'un saint ; sa mort n'est-elle pas celle d'un martyr ? Et la réponse affirmative vient spontanément à l'esprit.

Chan. VIOLLET. — **Petit traité d'éducation.** — In-8 de 246 p., 210 f. — Editions Familiales de France, Paris-14e.

L'art de l'éducation suppose la claire vue du but à atteindre : faire de l'enfant une personne capable de remplir ses devoirs d'adulte. Il doit aussi tenir compte des phases successives par lesquelles passe l'enfant qui grandit, car il s'agit de suivre l'évolution naturelle pour l'aider en lui apportant le concours extérieur indispensable, et non de la contrecarrer par des vues à priori. Divers facteurs internes et externes, enfin, sont à utiliser, tels que les facultés de l'âme, la famille, l'autorité, le milieu. La réussite de cette tâche délicate ne saurait être assurée par la simple affection paternelle ; celle-ci a besoin d'être éclairée par une foule de connaissances.

C'est dans cette intention que M. le chanoine Viollet a rédigé le présent traité, destiné surtout aux parents. Il y envisage d'abord les principes généraux, à savoir les buts de l'éducation, son point de départ, l'exercice de l'autorité, l'influence de l'exemple et de l'entourage sur l'enfant. Il expose ensuite les moyens par lesquels les facultés se développent harmonieusement.

L'auteur de *L'éducation de la pureté et du sentiment* ne pouvait manquer d'écrire ici, à cette occasion, des pages pertinentes sur la crise de la puberté et de la manière de favoriser son heureux dénouement. On y relève aussi de nombreuses remarques inspirées par l'expérience sur la psychologie de l'enfant. M. V. est au courant des méthodes pédagogiques modernes que l'on nomme « actives ». Une division en nombreux paragraphes donne au texte une clarté qui ne laisse rien à désirer, bien qu'il soit assez dense. Ce livre est appelé à rendre de grands services aux éducateurs.

P. 30 et 31, certaines expressions semblent attribuer à l'Eglise et à l'Etat le même rôle de suppléance à l'égard des parents dans l'éducation. Des nuances sont ici nécessaires : quand il s'agit d'enfants baptisés, l'Eglise a, dans leur formation religieuse, un droit antérieur à celui des parents (cf. Encyclique *Divini illius Magistri, Ami* 1930, p. 274. — Cappello, *Summa juris publici ecclesiastici*, p. 507).

Dieu notre Père, par les Religieuses du Cénacle, en collaboration avec M. l'abbé J. RAIMOND, aumônier de la Légion d'Honneur. — Lettre-Préface du R. P. de Parvillez, S. J. — I. **Livre de l'Elève.** — In-8, 220 f. — II. **Livre des Educateurs.** — In-8, 325 f. — Paris, Spes.

I. — Le premier volume s'adresse aux adolescents de 12 à 15 ans, donc à nos cours de persévérance ou aux cercles d'études des mouvements de jeunesse. Ce n'est que le début d'une étude de la Religion présentée en cette synthèse : « Jésus, pont vivant entre Dieu et l'Homme », synthèse de la doctrine et de la vie chrétiennes qui doit comporter trois parties : Dieu ; — l'Homme, fils de Dieu ; — Celui qui les relie : l'Homme-Dieu, Jésus-Christ, prolongé par l'Eglise.

Le présent ouvrage traite de la première de ces trois parties : l'étude de Dieu.

Deux chapitres préliminaires sur la Religion, quatre chapitres sur l'existence de Dieu, la nature de Dieu, la Vie en Dieu ou le Mystère de la Sainte Trinité, l'Œuvre de Dieu (création, ordre du monde, Providence), le tout réparti en 36 leçons.

La lecture attentive de ces pages riches de doctrine est attrayante, car les auteurs ont le souci de partir de la vie pour aboutir à une vie toujours plus pleine dans une religion personnelle rayonnante, ce qui ne peut manquer de plaire aux jeunes !

II. — Le Livre des Educateurs, avec ses références à l'histoire biblique, ses suggestions pédagogiques, ses aperçus sur l'art d'instruire et d'éduquer, (en Appendice) rendra plus facile la préparation et plus fécond l'enseignement.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 22 junii 1948

Eug. LINDECKER, *Vic. gén.*

Le gérant : A. BORDET

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)

Sonneries Electriques
de CLOCHES
BACH - METZ
Agence technique
pour le Centre :
A. BACH fils, Ingénieur
21, Av. A.-Briand
Clermont-Fd.-Chamalières
(Puy-de-Dôme)

Pour projeter vos films fixes :

LE NOUVEAU BABYSTAT 53

UN MODELE SENSATIONNEL : NOUVELLE LAMPE - LUMINOSITE TRIPLEE - PROTECTION ABSOLUE DU FILM PAR VERRE ANTI-CALOR. OBJECTIF 42 mm. TYPE CINEMA P. COURANT 110 ou 120 VOLTS 6.000 fr.

et pour 3.750 fr. nous vous transformerons votre ancien BABYSTAT en

BABYSTAT 53

Editions du Berger

4, Rue Cassette - **PARIS** - VI^e

LE BUREAU DE PRESSE CATHOLIQUE
(LIBRAIRIE NOTRE-DAME-DE-SALUT)
90, Rue St-Dominique — PARIS (7^e)
a repris son activité d'avant-guerre et se charge d'expédier rapidement, aux meilleures conditions, toutes commandes de librairie et missels.
Envois en France, Colonies, Etranger (*Belgique et Canada*)
Demandes : J. M. CROS : *Vie de S. Fr. Regis* (Loubens, Toulouse 1894).
VERRIÈLE : *Surnaturel en nous et péché originel.*
Mgr RIVIÈRE : *Dogme - Rédemption d'après S. Augustin* (Letouzey).

DE LA CLOCHE minime
au bourdon de 20 TONNES
PACCARD, FONDEUR, ANNECY

LOURDES - Hôtel-Villa SOULAGNET
22, av. de Pau, à 5 min. des Sanct.,
mais. recom., cuis. soig., jard., gar.

LA MÉLINITE
détruit cors et verrues
La Tisane SAINT-LUC
COMBAT LA CONSTIPATION
Laboratoires FAURE, *Firminy* (Loire)
Visa N° 193. P. 4.002

L'ART A L'EGLISE ET AU FOYER

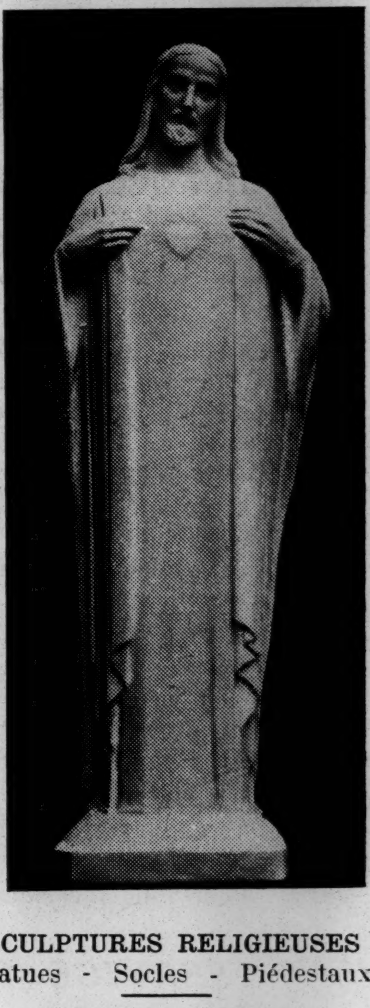

SCULPTURES RELIGIEUSES
Statues - Socles - Piédestaux
Exécution de Statues
et Monuments pour l'Extérieur
Pierre sculptée - Pierre reconstituée
Fonte de Fer
DUFFOUR
Editeur d'Art Religieux
6, r. du Vieux-Colombier, PARIS